

Granville à son aurore...

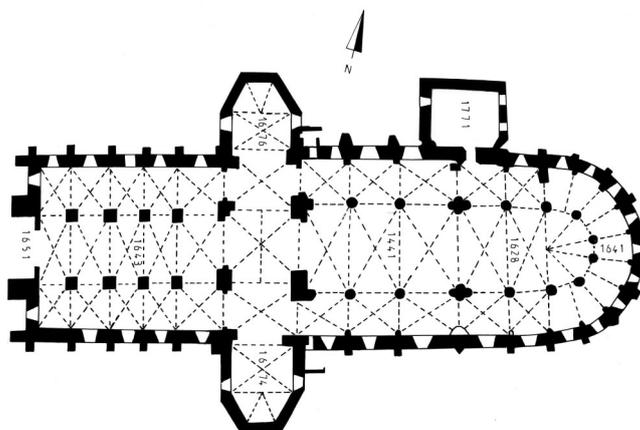
L'église Notre-Dame de Granville des origines au 17^{ème} siècle. Note archéologique et historique.

Jean-Christian POUTIERS



L'église Notre-Dame du Cap Lihou (carte postale ancienne, coll.part.)

Analyse : La méconnaissance de l'histoire de Notre-Dame de Granville a permis la mise en place, parfois très récente, d'une pseudo-histoire mythique basée sur des fondements bien fragiles. Une relecture des sources d'archives et une approche raisonnée des données archéologiques permettent de retracer l'histoire, parfois hypothétique, de la paroisse de Granville et de son église jusqu'aux phases de constructions qui donnent à Notre-Dame l'aspect que nous lui connaissons actuellement ... ce qui met à mal bien des assertions qui se révèlent sans fondement ou erronées. L'ancienneté du sanctuaire, plus reculée qu'on ne le pense habituellement, pourrait ouvrir de nouvelles voies de recherche sur l'histoire de Granville de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge.



Plan de l'église dans son état actuel.

Une histoire malmenée et des sources déficientes ou parfois fantaisistes

La plupart des publications concernant l'église Notre-Dame de Granville sont anciennes et, malgré leur intérêt, souvent entachées d'erreurs qui sont ensuite répétées par d'autres auteurs sans vérification des sources d'archives. En outre, bien des éléments de l'église Notre-Dame reposent sur des *a-priori* qui tiennent plus de la légende que de l'étude historique. Par exemple, on cite encore –mais de moins en moins– des voûtes soi-disant romanes, lesquelles voûtes datent en réalité de la fin du 17^{ème} siècle.

On peut aussi rappeler le peu de sérieux d'auteurs maintes fois cités, comme E. LE HERICHER (*Avranchin historique et descriptif ou guide de Granville à Saint-Malo* [...], t.1, Avranches, 1846) pour qui le vocable de Lihou dénote une origine saxonne (sic), puisque venant, selon lui, de l'anglais *light-house* (re-sic) puisque le Roc est un site tout à fait favorable à l'édification d'un phare ! En réalité Lihou (ou liho) signifie rocher en pente en vieux norrois.

Il faut déplorer, encore une fois, la totale destruction des Archives Départementales de la Manche dans le bombardement de Saint-Lô en 1944. Et ce d'autant plus que les pièces concernant Granville n'avaient guère été consultées : on cherchera en vain une référence à la Série G (clergé séculier) dans les publications antérieures à la Seconde Guerre Mondiale. Les rares inventaires publiés par les archivistes départementaux sont extrêmement sommaires et ne concernent que quelques fonds de la Série H (clergé régulier). Les Archives Diocésaines des anciens diocèses d'Avranches (ADA) et de Coutances (ADC), aujourd'hui déposées aux Archives Départementales, ont parfois fait l'objet de recherches (Abbé HULMEL). Naguère conservées à l'Evêché de Coutances, elles ont été préservées des bombardements de 1944. Après le Second Conflit Mondial, les documents ont été sommairement triés par le Chanoine TOUSSAINT, archiviste diocésain, mais sont longtemps restées inaccessibles aux chercheurs. Ayant ensuite été répertoriées par l'Abbé Jean-Baptiste LECHAT, les archives diocésaines sont aujourd'hui déposées aux Archives Départementales de la Manche. Ces précieux documents sont encore loin d'avoir livré toutes les informations qu'ils contiennent.

Quant à l'archéologie scientifique, elle est totalement absente des ouvrages qui servent habituellement de référence, alors que les données disponibles ont complètement renouvelé la connaissance du passé de Granville. La base nationale de données archéologiques "Patriarche" (PATRImoine ARCHEologique) du Ministère de la Culture, bien que ne recensant que les entités archéologiques (EA) les plus importantes, indique que Granville a le plus riche patrimoine archéologique du Département de la Manche, et que la présence humaine y est continue sur le territoire granvillais (y compris Chausey) depuis le Paléolithique Moyen. L'existence d'une occupation urbaine romaine et médiévale antérieure à la création de la Haute-Ville est maintenant attestée, alors qu'elle était ignorée des auteurs anciens, même les plus sérieux (par exemple Charles de LA MORANDIÈRE, *Histoire de Granville*, Bayeux, 1947). Ce qui éclaire d'un jour nouveau les origines de Granville, de sa paroisse et de son église Notre-Dame.

[Voyez sur le site SAHM Granville, le document historique 1 : . Ces données sont en cours de correction et de complément]

La base de données "Palissy" du Ministère de la Culture concerne essentiellement les Monuments Historiques. Pour l'église Notre-Dame, les seules données fiables concernent les périodes récentes, mais il faut prendre garde à certaines notices qui mentionnent des tranches de travaux limités comme s'il s'agissait d'une entière phase de construction. Les informations antérieures au 17^{ème} siècle se contentent presque toujours de répéter des événements légendaires ou erronés sans se référer à des archives anciennes ou à des études scientifiques dignes de ce nom.

Le Roc de Granville avant Granville

Il n'y a jamais eu de recherches archéologiques sur le Roc jusqu'au sondage de diagnostic archéologique, préalablement à la restauration du Logis du Roi. Ce sondage a été effectué par Hélène DUPONT (Institut National de Recherches d'Archéologie Préventive) pour le Service Régional de l'Archéologie de Normandie, sur le Bastion de l'Œuvre fin août et début septembre 2020. Pour le reste du territoire de la commune, il n'y a que quelques études qui datent toutes de la dernière décennie du 20^{ème} siècle :

- rapport préliminaire sur le potentiel archéologique de Granville destiné à la municipalité (J.-C. POUTIERS, *Mission d'Etude Archéologique*, Granville, 1990) ;
- sondage de sauvetage aux Houles (J-C POUTIERS & Y. BARRAT, *50-218-0004 AH – Granville, L'Ermitage – Porte médiévale des Houles - Sondage de sauvetage*, SRA Basse-Normandie, Caen, 1991) ;
- surveillance des travaux de mise en réseaux séparatifs des eaux pluviales et eaux usées (J-C POUTIERS, *50-218 AH – Granville – Surveillance des travaux de voirie*, SRA Basse-Normandie, Caen, I 1994, II 1995) ;
- prospection d'archéologie préhistorique sur les Îles Chausey (A. CHANCEREL SRA Basse-Normandie, Caen) ;
- un diagnostic est réalisé en 2007 sur les abords du Cours Jonville par Gontrand Delahaye (Institut National de Recherches d'Archéologie Préventives – INRAP) dans le cadre d'un projet de parking souterrain (G. DELAHAYE, ,SRA Basse-Normandie, Caen, 2007).
- une exploration succincte des souterrains de la Haute-Ville qui fait suite à un projet de chantier de jeunes bénévoles présenté à Marcel VERDIER, Maire de Granville (J-C POUTIERS, *Les souterrains des fortifications de Granville - Projet d'action*, Manche-Archéologie, 2007).

Pour une commune dotée d'un aussi riche patrimoine archéologique, c'est très en deçà de ce que les citoyens de Granville seraient en droit d'attendre.

Toutes les observations antérieures à 1990 sont dues à des découvertes fortuites, en général lors de travaux de terrassement. On constate que le Roc a livré plusieurs témoignages d'occupation humaine antérieurement à la fondation de la Haute-Ville.

La Préhistoire est présente sur le Roc, avec une occupation humaine datant du Néolithique. L'aménagement du terrain de sport du Collège a livré des éclats lamellaires de silex, assez courts et épais, ainsi que des grattoirs portant la trace de nombreuses retouches abruptes de réaffutages successifs (EA 50-218-0013 ; J.-C. POUTIERS, *Mission d'Etude Archéologique*, op.cit.).

La Protohistoire et l'Antiquité sont, jusqu'à présent, absentes du Roc. Pourtant, le site correspond remarquablement à un éperon barré ou à un *oppidum*. Peut-être de futures études apporteront-elles des données qui manquent ici. Signalons cependant la découverte au 19^{ème} siècle d'un dépôt monétaire du Second Âge du Fer dans une maison de la rue Notre-Dame (EA 50-218-0089).

Lors des travaux de terrassement entre le phare et la cale de radoub (création *ex nihilo* du rond-point de la Résistance et de la voie du Cap-Lihou descendant au port), a été observée une implantation de fonds de cabanes ainsi qu'un angle des fondations d'un édifice en maçonnerie (schiste appareillé en *opus incertum*), avec de rares tessons erratiques datant du Haut Moyen Âge (EA 50-218-0012 ; J.-C. POUTIERS, *Mission d'Etude Archéologique*, op. cit.). Les "fonds de cabanes" (terme technique de l'archéologie) sont de petites excavations naguère recouvertes d'une toiture légère et abritant une activité artisanale, en général un métier à tisser.

Le bâtiment de maçonnerie ne doit pas être destiné à l'habitat, l'architecture civile de cette époque étant essentiellement en bois, de même que la grande majorité des ouvrages de fortification. Les édifice de pierre étant principalement des sanctuaires, l'hypothèse d'y voir une église mérovingienne est plausible mais ne peut pas être prouvée, le site ayant été détruit par l'excavation de la nouvelle voirie. L'absence de céramique et de TCB antiques (notamment de *tegulae* ordinairement très présentes) ainsi que de moellons de petit module, ne permet pas d'évoquer un édifice remontant à l'Empire Romain et donc antérieur aux fonds de cabanes qui le joutent. Mais il convient de garder ouvertes bien des hypothèses. En effet, il faut souligner que les observations ont été très sommaires, car faites dans des conditions difficiles, pendant le décaissement du site et sans qu'il soit possible de suspendre momentanément le travail des engins de terrassement.

Si cet édifice maçonné est un sanctuaire du Haut Moyen Âge, il ne saurait être confondu avec l'église paroissiale Notre-Dame dont l'existence sur le Roc, antérieurement à la fondation de la Haute-Ville, est attestée par plusieurs documents.

L'émergence dans l'Histoire de la paroisse et de la seigneurie de Granville : du mythe romantique à l'étude historique :

Une légende qui ne date que du milieu du 19^{ème} siècle donne l'étymologie et la datation du toponyme *Granville* : E. LE HÉRICHER (*Avranchin historique*, op. cit.) invente de toutes pièces le chef viking Gran, ou Grante qui aurait reçu de Rollon un domaine, devenu *Gran-villa*. Ce qui révèle une certaine déficience dans la connaissance de l'histoire. En effet, il ne peut s'agir d'une donation faite par Rollon (*Herólfr*), devenu *Jarl* des Normands de la Seine par le Traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911, car ses possessions ne comprenaient ni le Cotentin, ni l'Avranchin et peut-

être pas non plus une partie du Bessin. En 867, par le Traité de Compiègne, le Roi des Francs Charles le Chauve concède les *pays* de Coutances et Avranches au Roi de Bretagne Salomon (*Salamun/Salaün* 857-874). Succombant sous les invasions scandinaves successives, le Royaume de Bretagne s'effondre en 919, et plusieurs colonies de Vikings païens y sont déjà installées (par exemple sur la Loire depuis le milieu du 9^{ème} siècle) ou s'y installent, notamment dans le Cotentin.

En 931, le fils de Rollon, Guillaume Longue-Épée (*Viljálmr Langaspjotr*, Guillaume 1^{er} de Normandie 927-942) mate la révolte des chefs bretons Juhel Bérenger et Alain Barbe-Torte soulevés contre les Vikings de la Loire, ce qui lui donne une sorte de protectorat sur la Bretagne. En 933, pour annexer à ses possessions le Cotentin et l'Avranchin, Guillaume Longue-Épée prête hommage à Raoul (Radulfus) Roi des Francs, pour "la terre des Bretons sur le rivage de la mer". Mais les Vikings installés dans cette région, indépendants de tout pouvoir, refusent de se soumettre et se révoltent en 934. Ces derniers Vikings "libres" conduits par Rioulf (*Herjólfr*) sont écrasés par Guillaume Longue-Épée à la Bataille de Rouen. Mais le pouvoir de Guillaume Longue-Épée semble encore bien théorique sur le Cotentin et l'Avranchin et il n'a jamais pu y faire la moindre donation. On ne peut pas non plus invoquer une éventuelle donation faite à Gran/Grente pour sa participation à la conquête de l'Angleterre : ce personnage est totalement inconnu des sources, outre le fait que Guillaume le Conquérant, s'il a largement distribué terres et titres Outre-Manche à ses compagnons de conquête, ne les a jamais récompensés par une donation dans le Duché de Normandie pour leur participation à l'invasion de l'Angleterre.

Enfin, cette assertion se heurte à un obstacle de taille qui révèle, de la part de LE HÉRICHER une grave méconnaissance des structures normandes du 11^{ème} siècle : outre la grande indépendance d'esprit des Normands vis-à-vis du pouvoir, pour que le vaste territoire de Granville puisse faire l'objet d'une donation, il aurait fallu qu'il soit disponible (ou ait fait l'objet d'une confiscation mystérieusement absente des sources) dans un Duché "plein" et en très forte expansion démographique, ce qui se traduit dans la seconde moitié du 11^{ème} siècle par les conquêtes et l'émigration (Royaume d'Angleterre, Duché des Pouilles et Catépanat d'Italie du Sud, Royaume de Sicile, Comté d'Edesse en Syrie du nord).

En réalité, le propos de monsieur LE HÉRICHER lui permet de rattacher une branche de sa famille, GRENTE, à l'origine de Granville et à ses premiers seigneurs ! Il s'agit en fait d'un mythe familial sans aucun fondement. A contrario, rappelons que le toponyme *Granville* et l'existence de ses seigneurs sont nettement antérieurs à la conquête de l'Angleterre en 1066, comme nous allons le voir.

Le territoire de Granville est inclus dans les limites des biens de l'ancienne Abbaye de Saint-Pair (fondation sans doute de rit scot et apparemment abandonnée à cette époque) telles que définies dans les donations du Duc de Normandie Richard II en c. 1022-1026 à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel (Marie FAUROUX, Recueil des Actes des Ducs de Normandie 911-1066, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* XXXVI, Caen, 1961). Cette donation ne concerne pas la totalité des paroisses, églises, terres, droits et autres biens qui se trouvent dans les limites de ce territoire, mais uniquement le temporel que l'ancienne Abbaye de Saint-Pair y possède. Pour désigner l'ensemble de ces biens et droits, on utilise le terme de *Honor* ou *Ministerium Sancti Paterni*. L'appellation *Baronnie de Saint-Pair*, plus tardive et mal comprise, ne désigne pas une terre titrée, et il n'y a pas de Barons de

Saint-Pair (sauf, encore plus tardivement, lorsque les Abbés du Mont-Saint-Michel se parent abusivement du titre de Baron). Bien plus, dans la structure féodale, Saint-Pair est une seigneurie appartenant aux GRANVILLE de Granville, qui sont *domini Sancti Paterni* jusqu'à Jeanne de GRANVILLE qui apporte par mariage cette seigneurie à Raoul D'ARGOUGES en 1252, puis, après la mort de celui-ci (avant 1280), est de nouveau en possession de la seigneurie de Saint-Pair comme douairière : point de Baron ni de Baronnie mais une seigneurie tenue par des laïcs.

Une autre charte ducale cite en 1054 Renaud de GRANVILLE, premier seigneur connu sous ce patronyme (M. FAUROUX, *ibid.* n°133). Remarquons au passage que les chartes ducales qui prouvent que Granville et son seigneur existaient déjà dans la première moitié du 11^{ème} siècle, posent le principe de la paroisse et de son église Notre-Dame au moins un siècle avant la date avancée à tort pour la découverte miraculeuse de la statue que l'on prétend traditionnellement être à l'origine de la construction de l'église (Cf *infra* § "La statue de Notre-Dame-du-Cap-Lihou").

Divers actes et registres médiévaux antérieurs à la fondation de la Haute-Ville mentionnent à Granville une paroisse sous le vocable de Notre-Dame, ainsi que les deux co-patrons (Grand Seigneur et Petit Seigneur) et les deux co-curés (Grand Curé pour la première portion et Petit Curé pour la seconde portion de la cure), mais sans préciser la localisation de l'église sur le territoire de la paroisse.

L'ancienneté et la coexistence de la double cure et du double patronage sont notamment attestées par le "*Livre Noir*" de l'évêché de Coutances (ADAC n.c. inventoriées par l'Abbé Jean-Baptiste LECHAT, et déposées aux AD Manche), plusieurs pouillés (Auguste LONGNON, Pouillés de la province de Rouen, *Recueil des Historiens de la France. Pouillés*, vol. 11, Paris, 1903), les cartulaires du Mont-Saint-Michel (dont le BM Avranches ms 210 dit de Robert de Thorigny), l'obituaire, également appelé "*Livre Noir*", de l'Abbaye de La Lucerne (Rodolphe. DE MONS, *Identification des notables de l'Avranchin et du Cotentin cités dans le Livre Noir de l'Abbaye de La Lucerne 1143-1309*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Publications multigraphiées, fasc.83, Saint-Lô, 1992, qui donne la première généalogie fiable » des plus anciens GRANVILLE seigneurs de Granville), etc.

Plusieurs dates ont été avancées pour la fondation de la paroisse de Granville. Ces diverses dates correspondent non pas à une fondation de paroisse, mais à des notices de pouillés que l'on retrouve dans A. LONGNON, *op.cit.* Ces registres tenus par l'administration épiscopale, sont une précieuse source d'informations, trop souvent négligée ou même ignorée. Les pouillés donnent, pour une année précise, le vocable de la paroisse, l'identification du ou des patrons, les revenus (essentiellement la dîme) de la paroisse et ce qu'en percevait le ou les curés (la ou les portions), la fiscalité épiscopale sur les revenus de la paroisse (montant des droits de décime, robe et visite) et parfois d'autres taxes comme la débite. On peut aussi y trouver de précieuses mentions, comme la diminution des revenus de paroisses dont le terroir est rongé par le rivage, ou même la totale disparition de paroisses englouties par la mer.

L'indication, donnée dans les pouillés, du détenteur du droit de patronage est un élément capital pour la compréhension de la seigneurie et de la paroisse.

Seigneurs-patrons, portions et Curés :

Le patronage est un droit seigneurial, souvent considéré comme le plus chargé d'honneur et de prestige, et qui consiste à présenter à l'évêque un candidat à la cure lorsque ce bénéfice devient vacant. En outre, le seigneur-patron jouit de quelques privilèges comme le droit de faire représenter ses armes sur les vitraux de l'église, ou d'avoir, à son décès, une litre funéraire armoriée peinte sur l'extérieur des murs de l'église. Il n'est pas rare que le seigneur-patron soit inhumé à l'intérieur de l'église, parfois dans un enfeu ou une chapelle réservée avec épitaphe et sculpture à son effigie (gisant ou orant). Ce qui contraste fortement avec les inhumations dans le cimetière paroissial, autour de l'église, et dont les sépultures sont, au Moyen Âge, anonymes et sans tombeau ni stèle.

Originellement, le seigneur-patron est le seigneur du lieu, et il n'est pas alors besoin de donner cette précision. Avec le morcellement de certaines seigneuries par le biais des mariages, ventes, échanges et héritages, les droits seigneuriaux, dont le patronage, se trouvent alors partagés comme l'indique la mention "seigneur pour partie"..

D'autre part, les seigneurs, surtout aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, font de nombreuses donations à l'Eglise, ou plutôt à ses échelons locaux que sont la cathédrale, les chapitres canoniaux, les abbayes et prieurés, les Commanderies, hospices, Hôtels-Dieu et maladreries. Parmi ces dons et oblations figurent en bonne place la donation d'églises, c'est-à-dire de leur patronage, en tout ou partie. Ainsi, le droit de patronage peut être exercé par une personne morale qui agit en tant que seigneur.

Lorsqu'il y a partage du droit de patronage pour une unique portion, l'usage veut que chaque seigneur-patron présente à tour de rôle un unique curé à la mort (ou à la résignation) du curé précédent. Mais lorsqu'il y a plusieurs portions, chaque patron pour partie présente le curé correspondant à sa portion.

Une paroisse peut donc avoir, en même temps, plusieurs curés qui se partagent la paroisse. Les portions pouvant être d'importances diverses, ce partage est souvent très inégal. Et ce d'autant plus que le patron perçoit parfois les revenus de la paroisse en tout ou partie selon le cas. On parle alors de "patron décimateur", lequel reverse au Curé une portion qui est parfois très inférieure au revenu réel.

Cette confiscation des revenus de la paroisse, amplifiée par le système de la commende, va être à ce point abusive que le pouvoir royal va fixer un revenu minimum, la portion congrue, que le patron décimateur doit verser à son curé.

Mais à Granville, chacun des deux seigneurs-patrons nomme un curé pour la portion de cure dont il est patron. Les deux seigneurs-patrons ne sont pas décimateurs et les pouillés précisent que les deux co-curés perçoivent chacun la moitié de la totalité des revenus de la paroisse : *duo rectores percipiunt toto pro medietatem*. Ces deux portions égales correspondent peu ou prou aux revenus de la dîme.

Les deux co-curés de Granville officient à Notre-Dame en alternance une semaine sur deux, et chacun perçoit durant sa semaine d'office les "droits d'autel" dits aussi "droits d'autelage" (messes, mariages, baptêmes, sépultures) qui ne sont pas

compris dans la portion, de même que les oblations. L'autre semaine est consacrée à la desserte du bourg des Houles, ancien centre urbain de Granville avant la fondation de la Haute-Ville et où se trouve une autre église aujourd'hui détruite. Cette église est sans doute celle, connue sous le vocable de Sainte-Geneviève, visible sur le plan de MERIAN DE FER, à mi-chemin entre les deux presbytères et dont les derniers vestiges, à l'angle des rues Pigeon-Litan et du Puits de la Place, ont été détruits il y a une vingtaine d'années. Après la fondation de la Haute-Ville en 1440, le centre urbain se déplace et le Bourg des Houles perd sa prépondérance alors que, dans le même temps, le Village Landais prend de plus en plus d'importance et que son église Saint-Nicolas supplante l'ancienne église Sainte-Geneviève.

Sur sa portion et ses autres revenus curiaux, chacun des deux co-curés prend en charge les frais et émoluments de son vicaire, de son sacristain, et d'un personnel de chœur de plus en plus nombreux (prêtres expectants, diacre, staurophore, thuriféraires, chantres, enfants de chœur, etc), et les dépenses afférentes à son presbytère.

En effet, chacun des deux co-curés a son propre presbytère, dont il subsiste des vestiges importants, non répertoriés parmi les "constructions remarquables" de la ville, et situés en périphérie du bourg médiéval des Houles. Le Grand Presbytère du Grand Curé est au sud-est, rue de la Grande Houle (actuelle rue de la Houle), et le Petit Presbytère du Petit Curé est au nord-ouest, rue de la Petite Houle (actuelle rue de la Fonderie).

A l'époque de la fondation de la Haute-Ville, l'exercice du droit de patronage de Notre-Dame est perturbé par la confiscation, par le Roi d'Angleterre, des deux co-seigneureries qui sont attribuées à des chevaliers anglais. Jean d'ARGOUGES, ayant épousé la fille du nouveau seigneur-patron anglais, hérite peu après de son beau-père Gilbert de HALSAL du droit de patronage qui avait été confisqué à son propre père en 1419. La seconde co-seigneurie, confisquée à Jean de FOLLIGNY en 1429, est entre les mains de Thomas de CHISEVAL et les droits seigneuriaux de Jean de FOLLIGNY ne lui seront restitués qu'à la fin de la Guerre de Cent Ans (Lettres patentes du roi de France Charles VII en 1451 et confirmation en 1455). Durant les années de domination anglaise, la présentation à la cure de Notre-Dame est faite par le Roi d'Angleterre qui accapare *de facto* la partie la plus symbolique des droits seigneuriaux de ses vassaux.

Le patronage de la première portion de Notre-Dame (présentation du Grand Curé) est exercé par les Grands Seigneurs de Granville, d'abord les GRANVILLE éponymes (Renaud de GRANVILLE est vivant en 1054) jusqu'en 1252, date à laquelle Jeanne de GRANVILLE, Dame de Granville comme fille de feu Thomas de GRANVILLE mort sans héritier mâle, épouse le Seigneur d'Argouges et de Gratot Raoul d'ARGOUGES, et apporte à ce dernier la seigneurie "pour partie" de Granville, ce qui désigne le droit de patronage qui est attaché à cette seigneurie. Les puînés des GRANVILLE contestent cette transmission des droits seigneuriaux aux ARGOUGES jusqu'au début du 14^{ème} siècle, d'où des litiges sur la légitimité de certaines présentations de curés pour la première portion. Les ARGOUGES sont ensuite, sans contestation, seigneurs-patrons de Granville pour la première portion jusqu'à la Révolution, malgré une vente

partielle de la seigneurie à l'évêque de Coutances, Mgr Ange-François de TALARU DE CHALMAZEL, en 1771.

Le patronage de la seconde portion (présentation du Petit Curé) est exercé par le Petit Seigneur de Granville. Cette seigneurie est détenue par les LA MOUCHE depuis au moins 1052 (date à laquelle Raoul de LA MOUCHE seigneur de Granville est vivant) jusqu'en 1374, puis passe par mariage aux FOLLIGNY (1374-av.1490) et à leurs successeurs jusqu'à la Révolution.

Aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, Granville participe au vaste mouvement de défrichement qui caractérise l'Europe de l'Ouest, alors en plein essor démographique. L'importante forêt de Beuvais (*Bivia*), qui s'étendait de la Vanlée à Saultchevreuil, Sartilly et Saint-Michel-des-Loups, est alors en partie mise en culture, et Granville se dote d'une couronne de villages de défrichement qui forment tout autant de petites paroisses détachées de la grande paroisse primitive et à la limite des bois relevant de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel (M. FAUROUX, op.cit.). Les seigneurs de Granville y installent leur parentelle et s'y réservent souvent divers droits seigneuriaux, dont celui de patronage de plusieurs de ces nouvelles paroisses. C'est ainsi qu'en 1219 Jean DE LA MOUCHE, Chevalier, Petit Seigneur de Granville, est également seigneur de Saint-Léger, Saint-Jean-des-Champs et Le Mesnil-Drey. Sensiblement à la même époque, Jeanne de GRANVILLE, fille et héritière du Grand Seigneur de Granville Thomas de GRANVILLE, apporte en 1252 à son époux, outre la seigneurie pour partie de Granville et la pleine seigneurie de Saint-Pair, plusieurs seigneuries dont celles de Donville, Bréville, Anctoville[-sur-Boscq] et Longueville. Toutes seigneuries qu'elle exerce en tant que douairière après la mort de son mari.

Certains auteurs anciens pensent que le double patronage est une conséquence de l'héritage de Thomas de GRANVILLE, dernier du nom, entre ses filles Jeanne et Pernelle. Par leurs mariages, Jeanne apporte sa part de la seigneurie de Granville aux ARGOUGES, et Pernelle apporte la sienne aux LA MOUCHE.

Cette explication s'effondre dès que l'on se donne la peine de consulter les sources historiques. En effet, la seigneurie granvillaise des LA MOUCHE est antérieure au mariage de Jeanne de GRANVILLE (Avranches, B.M. 210, f°132). Le double patronage est donc lui aussi antérieur au mariage de Jeanne (1252), ce qui est précisé par le Livre Noir de l'Évêché de Coutances (Saint-Lô, A.D. Manche, ADAC) qui stipule : ***Ecclesia de Grandivilla sunt duo patroni, dominus de Musca et filiae Thome de Grandivilla, duo rectores percipiunt totum pro diviso et valet pro Rogerio cx l. pro altera parte cxj l.*** "à l'église de Granville sont deux patrons, le Seigneur de LA MOUCHE et **les** filles de Thomas de GRANVILLE, les deux curés perçoivent et se partagent l'ensemble [des revenus de la paroisse] et vaut 110 livres pour Roger [d'ARGOUGESA] pour l'autre part 111 livres". Il s'agit bel et bien du nominatif pluriel ***filiae*** ("les filles") et non pas du génitif singulier ***filiae*** ("de la fille"). Et surtout pas du nominatif singulier ***filia*** ("la fille") comme l'ont recopié, l'un sur l'autre, des auteurs qui n'avaient pas examiné leur documentation avec suffisamment de soin (DE GIBON, ***Les Iles Chausey***, 1918, 61, transcrit correctement ***filiae*** mais donne pourtant l'explication classique démentie par sa propre citation).

Signalons aussi, pour mettre fin à toute contestation, que la graphie médiévale en -**ę** (avec un -**e** cédille), est absolument identique à la graphie -**æ**.

Cette double cure, avec un double vocable de l'église, est caractéristique de l'existence plus ancienne de deux églises distinctes et non pas d'un morcellement tardif du droit de patronage.

L'ancienneté de la double seigneurie et de son droit de patronage, remontant au moins à la première moitié du 11^{ème} siècle, est déjà, par elle-même, assez remarquable pour l'époque. Le mode de fonctionnement de ce double patronage est, quant à lui, plutôt exceptionnel et est sans doute le reliquat d'une période précédente.

La statue de la Vierge du Cap Lihou :

La tradition relate la découverte miraculeuse de cette statue que des pêcheurs ramènent dans leurs filets au large du Cap Lihou. Les pêcheurs regagnent alors le rivage et élèvent un sanctuaire pour y abriter la statue. Et pour cet événement fondateur l'on cite la date de 1113, attestée par une inscription contemporaine. Le récit de la survenue de l'image de Notre-Dame « du Cap Lihou » est traditionnel et aucun texte ancien ne l'atteste. Cependant, dans sa version ancienne, antérieure aux ajouts modernes et connue de tous les vieux Granvillais, ce récit fait appel à des archétypes bien connus des hagiographes, ce qui pourrait correspondre à la fixation des récits traditionnels lors du courant de résurgence iconodoule qui suit la seconde période iconoclaste de 843. (*Pierre Nasturel : La Toute Sainte Achéiropoïète et la mer, Academy Archidiocèse de Rhodes 1984*). L'ancienneté de cette tradition qui ne contrevient pas à l'esprit du « concile carolingien de Francfort (794), remonterait-elle à cette époque ? Puis, dans la foulée, on fonde Granville et sa paroisse sans tenir compte d'un hiatus de trois siècles. Mais ce beau récit, malgré sa brièveté, recèle plusieurs incohérences.

Pour tenter d'y remédier, on a récemment changé les trop fragiles filets de pêche en anachroniques casiers à crabes et homards, alors que ces "rocailles", méprisées et peu appréciées jusqu'au 19^{ème} siècle, ne sont l'objet que d'une pêche à pied des "petites gens". Quant à la chapelle de bois puis de granite de Chausey, elle est détruite par les Anglais et remplacée par l'actuelle église construite par les Français. La trop lourde statue de pierre, dont la datation est désormais solidement établie, c'est une oeuvre des Français pour remplacer l'ancienne statue de bois qui a mystérieusement (sic) disparu au 13^{ème} siècle (re sic).. Cette nouvelle version, qui comprend d'autres détails qui sont autant d'anachronismes, d'à-peu-près et de contre-sens, est volontiers reproduite et diffusée, comme étant l'histoire "officielle".

La date provient de la lecture fautive d'un graffiti en chiffres arabes que très peu de personnes ont pu voir de leurs propres yeux. Je dois au Chanoine HYERNARD, Curé-Doyen de Notre-Dame de Granville de me l'avoir indiquée, lors de nos explorations, parfois assez acrobatiques, des recoins les plus inaccessibles de l'église. L'inscription, fruste et peu profonde, se trouve, sur l'extrados d'une voûte de la nef. Rien ne rattache cette inscription à la découverte de la statue, ni même à la statue elle-même. De plus, prétendre que cette inscription remonte au 12^{ème} siècle est faire preuve de beaucoup d'ignorance : les chiffres arabes étaient inconnus en Occident à cette époque et seuls les chiffres romains étaient alors en usage. L'évidence de

l'anachronisme est d'autant plus flagrante que cette soi-disant date du 12^{ème} siècle est gravée dans le mortier d'une voûte qui lui est postérieure d'un demi-millénaire ...

En fait, la lecture du graffiti donne la date de 1773. Date de travaux sur cette maçonnerie, ce qui est corroboré par les archives de la Fabrique (Saint-Lô, A.D. Manche, ADC). Mais cette date fictive, dont on a oublié l'origine, est rattachée arbitrairement, au gré des générations, à tel ou tel événement non daté de la tradition granvillaise. Cette pseudo-date a même été retranscrite en 1116 ou 1118 par des auteurs bien peu scrupuleux qui n'ont jamais vu l'original et n'ont même pas recopié correctement les écrits de leurs prédécesseurs. Cependant, que l'on ait choisi une date aussi peu fondée pour des festivités anniversaires n'est pas choquant, car cela permet d'insister sur l'ancienneté du culte marial à Granville.

Quant à la statue elle-même, sa datation est assez précise. Loin de remonter au 12^{ème} siècle, cette belle statue a été sculptée au 15^{ème} siècle, sans doute dans les années qui précèdent la fondation de la Haute-Ville ou qui suivent immédiatement cette fondation.

En effet, pendant l'occupation anglaise du deuxième quart du 15^{ème} siècle, la statuaire bas-normande est abondante et de qualité. Les œuvres sont généralement en calcaire blanc, très fin, jadis polychromé et doré. L'influence des albâtres anglais de cette époque est indéniable, mais les sculptures normandes évitent le maniérisme exagéré de la minceur des silhouettes longilignes d'Outre-Manche.

Il s'agit souvent du travail d'artistes locaux, d'où parfois une certaine gaucherie qui apparaît dans l'exécution de bras légèrement atrophiés pour ne pas saillir dans un mouvement qui aurait dû être plus ample. Cette retenue du geste peut donner aux œuvres un aspect relativement massif mais sans lourdeur : voyez par exemple l'atrophie du bras droit de la Vierge à l'Enfant de Notre-Dame-du-Cap-Lihou, ou le bras gauche du Christ portant sa croix dans le retable de Regnéville.

L'église Notre-Dame conserve deux statues de cette période et qui ont échappé aux destructions de 1793 : la Vierge à l'Enfant, couronnée, vénérée aujourd'hui sous le vocable très moderne de Notre-Dame-du-Cap-Lihou et à laquelle se rattache la découverte miraculeuse, et une sainte Barbe très abîmée qui, depuis le 18^{ème} siècle, orne le tympan de la porte nord de la nef. Bien des églises du Cotentin conservent des sculptures de ce style particulier comme, tout près de Granville, la sainte Catherine de l'église d'Yquelon.

Il est fort possible que nombre de statues de pierre aient alors remplacé des statues plus anciennes, souvent en bois, abîmées et/ou jugées indécentes. L'indécence est un terme très officiel signifiant que l'objet de culte ou de dévotion ne correspond plus, par son état de conservation ou par son style, au rituel et à la mode du temps. Cette indécence est tout aussi valable pour les livres sacrés, les objets du culte et les vêtements et linges liturgiques. Au cours d'une cérémonie de désacralisation, on brûle ce qui peut être brûlé et les cendres, ainsi que les éléments non combustibles, sont enfouies dans la terre du cimetière. Les statues de pierre sont brisées et elles aussi inhumées.



Statues de Notre-Dame du Cap Lihou et de Sainte Barbe

Il est très possible aussi qu'à Granville une plus ancienne statue de la Vierge ait subi ce sort et ait été remplacée par celle que nous connaissons. Et cette nouvelle image reçoit les mêmes honneurs que l'ancienne et prend totalement sa place quant à ses origines miraculeuses. Notre psychologie moderne différencie l'original de la copie, mais cette notion est étrangère à l'esprit de l'homme médiéval : c'est là un paradoxe habituel à l'iconodulie : ce n'est pas l'objet lui-même qui est vénéré, mais la charge spirituelle dont il est investi. Peu importe donc que la nouvelle image ressemble ou non à l'ancienne. Bien au contraire, une nouvelle image plus belle, plus précieuse, mais surtout plus en phase avec la mode du temps, ne peut que mieux représenter la Vierge vénérée. C'est ce principe qui sépare l'iconodulie de l'idolâtrie.

On retrouve la même attitude des théologiens pour le culte de l'icône (réservé aux saints, le culte de latrie n'étant dû qu'à Dieu seul), rendu dans l'Orthodoxie aux icônes achéiropoïètes, c'est-à-dire "non faites de main d'homme", dont la survenue est toujours miraculeuse : ces images descendent du Ciel, flottent sur (ou dans) la mer, sont déposées sur un autel par un ange, ou encore, leur emplacement est révélé en songe. Les inventeurs de ce pieux trésor sont soit un saint homme, soit le plus humble des fidèles, presque toujours un berger ou un pauvre pêcheur.



Icône byzantine, Vierge de Vladimir

La vénération dont ces images font l'objet n'a jamais empêché qu'elles soient repeintes, parfois à de nombreuses reprises, ou même qu'elles soient recopiées en plusieurs exemplaires sans que ces modifications leur fassent perdre leur valeur spirituelle, infime parcelle tangible de l'atemporalité de l'œuvre divine. L'analogie avec la Vierge granvillaise n'est pas un hasard, mais relève d'une identique démarche mystique.

La notion d'authenticité que, de nos jours, nous attachons à un original ne correspond pas à la mentalité médiévale qui accepte, pour un même document, des degrés variables d'authenticité en fonction de l'autorité qui délivre une copie. Etrange ? Pas tellement puisque nous avons en partie gardé un état d'esprit semblable : dans notre monde moderne soi-disant rationnel, un original peut n'avoir aucune valeur s'il n'est pas authentifié par une tierce autorité ...

Mais si la statue de la Vierge du 15^{ème} siècle n'est pas une reproduction de celle qu'elle remplace, quelle pouvait être l'apparence de cette ancienne image ? Un exemple, celui de Notre-Dame de Tombelaine, peut nous apporter une possibilité de réponse. La représentation originelle de Notre-Dame-la-Gisante de Tombelaine, dont aucune image ne nous est parvenue, devait très certainement figurer la Dormition de la Vierge. Par contre, les représentations plus tardives, très différentes, sont bien connues. Le dragage de la Seine à Paris au 19^{ème} siècle, a livré une intéressante collections d'enseignes (ou insignes) de pèlerinage, en plomb, notamment à l'image de Notre-Dame de Tombelaine dont la statue avait été déposée dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle (Paris, Musée National du Moyen Âge, Plombs Forgeais).



Notre Dame de Tombelaine sur les enseignes (ou insignes) de pèlerinage en plomb, Paris, Musée de Cluny. Forgeais 1862-1865 II 48,49,51. Dessins Caroline Florimont

En effet, Philippe Auguste a fait transporter la statue de Notre-Dame de Tombelaine à Paris en 1205 après avoir conquis la Normandie, et Saint Louis l'a déposée dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle qu'il venait de faire édifier. Sur les insignes que

les pèlerins cousaient sur leur vêtement, trois représentations se succèdent, chacune en plusieurs exemplaires. La plus ancienne figuration, d'un type archaïsant très proche de la plupart des Vierges romanes, est une Vierge de Gloire, assise sur un trône. Un type intermédiaire, plus maternel, montre toujours une Vierge trônant, mais "modernisée" par l'Enfant qu'elle tient sur ses genoux. Les plombs qui sont d'un type plus récent figurent la Vierge, jeune mère debout, tenant l'Enfant assis sur son avant-bras gauche.

La même évolution stylistique a-t-elle eu lieu pour la statue de Notre-Dame de Granville ? Si c'est le cas, on pourrait avancer que la statue gracieuse du 15^{ème} siècle succède à une œuvre plus ancienne, sans doute une statue de bois peint et doré, représentant une Vierge couronnée et assise sur un trône, hiératique figure d'un archétype roman. Après l'austère et solennelle Reine des Cieux trônant glorieusement, apparaît une Madone que sa féminité et sa maternité rendent plus proche des humains, et cette représentation devient, dès le 13^{ème} siècle, la plus populaire : on implore désormais l'intercession miséricordieuse d'une Vierge de tendresse, très maternelle avec l'Enfant..

Quoi qu'il en soit, la statue de Notre-Dame-du-Cap-Lihou, dans la lignée des Vierges à l'Enfant de style gothique, n'est pas la plus ancienne qui ait orné ce sanctuaire, ce qui ne diminue en rien la vénération qu'on lui porte à travers les siècles.

L'église Notre-Dame et la fondation de la Haute-Ville :

Contrairement à ce qui a parfois été avancé, l'église Notre-Dame n'a pas été édifée sur le Roc pour la desserte de la nouvelle Haute-Ville, qui n'est pas non plus une nouvelle paroisse créée à ce dessein. Le sanctuaire est, en effet, déjà implanté en ce lieu antérieurement à la fondation de la Haute-Ville.

Un acte du 26 octobre 1439 notifie l'inféodation d'une partie importante du Roc par Jean d'ARGOUGES, Seigneur de Gratot et Seigneur pour partie de Granville, à Thomas de SCALES, Vidame de Chartres, Capitaine-général des Basses Marches et Sénéchal de Normandie (Granville, A.M., AA 3 f°1r°-v°). Dans cet acte, il est précisé que le fief baillé se compose de tout ce que Jean d'ARGOUGES possède "**en la roque, montagne et circuite de la dite roque de Granville auquel lieu est assise l'église paroissiale Notre Dame de Granville**". Le Seigneur de Granville se réserve plusieurs droits seigneuriaux, dont celui de patronage de l'église Notre-Dame (Cf le texte complet de l'acte sur le site SAHM Section de Granville, Document historique 2 "Inféodation du Roc de Granville"). Mais cette église, antérieure à l'inféodation qui précède la fondation de la Haute-Ville en 1440, n'est pas exactement celle que nous connaissons.

Deux privilèges royaux octroyés en mars 1446 n.s. par le Roi de France Charles VII au profit de Granville, dont un original conservé à Granville (parchemin jadis scellé, Granville, A.M., n.c.), mentionnent eux aussi l'existence sur le Roc de l'église paroissiale Notre-Dame :

“ un roich presque tout environné de mer ouquel n'avoit aucun ediffice ou habitacion fors seulement une eglise parroissiale très devote fondée en honneur et reverence de Nostre Dame, ladicte place nommée Granville que l'on dit estre un des plus anciens pelerinaiges de nostre dit pais de Normandie et ou sont advenuz et adviennent souvent de beaulx et apparens miracles”

(Cf. le texte complet sur le site SAHM Section de Granville, Document historique 3).

La deuxième charte royale de mars 1446 concerne la fondation d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire. Cette charte reprend mot à mot les termes de la charte de franchises fiscales (voyez le texte complet sur le site SAHM Section de Granville, Document historique 4).

L'église paroissiale Notre-Dame est donc présente sur le Roc avant que n'y soit bâtie la Haute-Ville. De la même façon est prouvée l'ancienneté de son pèlerinage.

D'autre part, la situation de cette église paroissiale est très particulière. Elle est certes implantée au point culminant du Roc, mais y est totalement isolée. Le bourg médiéval des Houles est bâti sur l'autre rive du Boscq et de son port, avec l'incommode Pont de Carreau (déjà mentionné dans l'acte de 1439) comme seul franchissement du petit fleuve côtier. Ce bourg, sur un site d'occupation humaine sans interruption depuis l'Antiquité, est le principal habitat de la paroisse, ainsi que la résidence des deux co-curés dans deux presbytères distincts.

L'implantation de la Haute-Ville sur le Roc n'est pas due à la présence de l'église paroissiale. En effet, la fondation de la bastide qui deviendra la Haute-Ville répond aux exigences d'une problématique militaire : barrer le chemin menant au château de l'Isthme.

La résolution de l'irritante position excentrique de l'église Notre-Dame présuppose une ancienneté remontant à une époque durant laquelle les données du contexte socio-historique seraient bien différentes de celles qui caractérisent la paroisse médiévale classique.

La datation de l'église gothique :

Les parties les plus anciennes de l'église Notre-Dame sont de style gothique flamboyant, style qui fait suite en Angleterre au gothique rayonnant et dont les premiers édifices sont datés du milieu du 14^{ème} siècle. Cette nouvelle phase du style gothique ne se développe en France que près d'un siècle plus tard (Anthyme DE SAINT-PAUL, Les origines du gothique flamboyant en France, Bulletin Monumental 70, 1906). Ce décalage est dû aux "grandes mortalités" que sont les ravages de la guerre et les épidémies successives de la Peste Noire de la seconde moitié du 14^{ème} siècle. A l'aube du 15^{ème} siècle le pays est en triste état et la reconstruction est longue à démarrer malgré l'urgence qu'il y a à remettre en état bien des églises plus ou moins ruinées ou, au mieux, peu ou non entretenues pendant plusieurs décennies. Les premiers chantiers de quelque importance correspondent à l'occupation anglaise du deuxième quart du 15^{ème} siècle et le gothique flamboyant normand va considérablement se développer dans la seconde moitié du siècle avec

une exubérance des formes et des décors. Pendant ce temps, le "perpendicular" anglais prend naissance mais reste confiné aux Iles Britanniques.

A Granville, comme dans tout le Cotentin, le répit que représente la relative reprise des activités humaines et économiques de la deuxième décennie du 15^{ème} siècle est de courte durée car la guerre est de nouveau présente avec une occupation anglaise à partir de 1429. Peut-être le chantier de reconstruction de l'église Notre-Dame a-t-il été ouvert, mais en ce cas il n'a certainement pu être terminé durant la période d'insécurité qui va de 1429 à la fin de la Guerre de Cent Ans (1451). L'église paroissiale Notre-Dame mentionnée dans les actes de 1439 et 1446 comme étant antérieure à la fondation de la Haute-Ville (en 1440) ne saurait être une toute nouvelle église dont le chantier, selon toute vraisemblance, aurait été inachevé.

Il s'agit donc, en ce qui concerne l'église de style gothique flamboyant, d'une reconstruction qui remplace l'église paroissiale antérieure à la fondation de la Haute-Ville, église dont aucun élément n'a été conservé dans l'état actuel de ce sanctuaire.

En effet, il n'est pas envisageable qu'une reconstruction de l'église dans ce tout nouveau style ait été effectuée dès l'apparition du gothique flamboyant de ce côté-ci de la Manche. A cette époque précise, Granville est dans un contexte de guerre active : Français et Anglais se disputent Granville à partir de 1429, la place étant attaquée, assiégée, prise et reprise plusieurs fois par chacun des deux camps. Finalement, la Haute-Ville à peine fondée et ses fortifications encore en travaux, est prise par les Français du Mont-Saint-Michel le 8 novembre 1442.

Les Français s'y enferment pour résister au siège d'une armée anglaise, mais une trêve intervenant, l'offensive anglaise n'a pas lieu. Cependant, la situation de la Haute-Ville est précaire et les habitants, installés depuis peu, commencent à quitter la ville nouvelle avant même son achèvement. Pour remédier à ce marasme démographique et économique, le Roi de France Charles VII octroie à Granville des franchises fiscales (*op.cit. supra* les deux chartes de mars 1446). Cette politique fiscale attrayante porte ses fruits et dès novembre 1446 l'arrivée de nouveaux colons est signalée (chartes originales des 3 et 22 novembre 1446, Granville, A.M., n.c.). D'autre part, les fortifications sont achevées un an plus tard (Chatrier de Taillebourg) et la place est tenue par une importante garnison et pourvue d'artillerie : il n'y aura plus d'attaque anglaise jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans (1451) ... et c'est même de Granville que part l'armée qui reprend le Cotentin aux Anglais (1449-1450).

Ainsi, les toutes dernières années de la Guerre de Cent Ans sont pour la Haute-Ville une période de calme relatif, et donc d'expansion et de prospérité favorisées par les Trêves du Traité de Tours (28mai 1444), conclues pour cinq ans mais émaillées d'incidents. Dans le même temps, la déliquescence de l'armée et de l'administration anglaises, minées par le conflit dynastique de plus en plus ouvert entre les Ducs d'York et de Lancastre, apparaît avec évidence. Le blocus anglais qui enserrait Granville depuis novembre 1442, perdant peu à peu de son efficacité, devient perméable et finit par se disloquer. Compte-tenu de la densité des opérations militaires de 1429 à 1449, il n'est guère permis de situer la reconstruction de Notre-Dame au milieu de cette turbulence. Faisant suite à une courte période d'accalmie et de développement (1446-1449), la reconquête française de 1449-1450 rétablit plus

solidement la sécurité et, loin des premiers soubresauts de la Guerre du Bien Public, la paix règne à Granville jusqu'en 1465. C'est très certainement durant cette période 1451-1465 qu'est rebâtie l'église Notre-Dame dans le style gothique flamboyant alors en plein essor.

La construction de cette nouvelle église est vraisemblablement achevée avant l'éclatement dans le Cotentin, à la fin de l'année 1465, des troubles qui suivent la Guerre du Bien Public. La renaissance d'un Duché souverain de Normandie, concédé par le Roi de France Louis XI à son jeune frère Charles de Berry, est saluée avec véhémence à Granville, où les hommes du Roi sont expulsés de la ville par les habitants avant même l'arrivée des commissaires chargés de mettre en place la nouvelle administration ducal. Mais la résurrection du Duché de Normandie (dont le Maréchal n'est autre que le Capitaine de Granville Jean de LORRAINE) est éphémère car le Roi Louis XI, trahissant sa parole, lance ses armées à la reconquête du Duché. Granville, dernière cité normande résistant au Roi pour rester fidèle à son jeune Duc, est prise par l'armée royale le 6 février 1466 après un siège d'un mois et demi au cœur de l'hiver (Paris, BNF, ms fr.5054, fo120).

Il serait fort étonnant que la construction de l'église continue pendant la période de crise et de disette qui s'ensuit : Louis XI tient fermement la cité rebelle et ne renouvelle même pas les franchises octroyées par son père en mars 1446 n.s. Il faut attendre la fin du règne de Louis XI, mort en 1483, pour que cessent les tentatives royales visant à supplanter les droits seigneuriaux et les privilèges de bourgeoisie de Granville. Sous le règne de Louis XII, Granville retrouve une vie normale, développe ses activités maritimes et ses franchises fiscales sont renouvelées. Mais, le style architectural ayant considérablement évolué après la seconde moitié du 15^{ème} siècle, aucune construction nouvelle, n'est décelable à Notre-Dame. Il faut attendre un siècle et demi pour que se déroule une nouvelle phase de construction, à l'aube du 17^{ème} siècle.

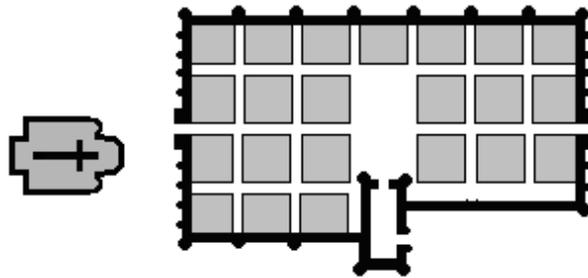
On peut donc en conclure que, dans son état le plus ancien actuellement conservé, l'église Notre-Dame a été reconstruite essentiellement après mars 1446 ou plus vraisemblablement après 1450, et achevée au plus tard avant décembre 1465.

Pour cette période de construction, on peut citer plusieurs Grands Curés de Notre-Dame (Abbé L. HULMELEL, Granville avant la Révolution : curés et seigneurs connus - Quelques notes d'histoire religieuse et civile, *Revue de l'Avranchin* 20, 1923, 427-432; *ibid.* 21, 1924, 43-59) comme Raoul d'ARGOUGES vivant en 1440, Nicolle de VAUVILLE installé en 1452 puis résignataire, le chanoine de Coutances Robert d'ARGOUGES vivant vers 1460 et Pierre du BREUIL mort en charge en 1480, à qui succède un autre Robert d'ARGOUGES curé de 1480 à sa mort en 1497 et également Grand-Vicaire de l'Evêque de Coutances. Par contre les Petits-Curés de Notre-Dame du 15^{ème} siècle ne sont pas connus jusqu'à Pierre DRUEL ou DUREL, mort en charge en 1483 (HULMELEL *op.cit.*).



Situation de l'église en haut du roc - Photo Les Remparts de Granville

L'église Notre-Dame se dresse au point culminant du Roc. Cette position dominante s'inscrit parfaitement dans la logique de la construction de la Haute-Ville dont la première pierre est bénie en 1440 par Philippe BADIN o.præ. Abbé (1423 - †1452) de La Lucerne. La nouvelle cité occupe, à la surface du Roc, une dépression en amphithéâtre ouvrant plein sud et dominant le port et sa rade. Elle est établie sur la partie la plus étroite du Roc, limitée à l'ouest par l'église Notre-Dame et à l'est par les glacis du château de l'Isthme, rénové en 1429-1430, âprement disputé depuis, et dont la nouvelle ville verrouille l'accès.



Plan schématique de la bastide anglaise (1439-1442)

L'église paroissiale est en dehors de l'enceinte fortifiée, comme il est souvent de règle pour les bastides de cette période. C'est le cas, non loin de Granville, pour Carolles ou encore Regnéville.

Description de l'église gothique (EA 50-218-0005) :

L'église Notre-Dame, dans son avatar gothique, est un édifice de plan basilical archaïque, normalement orienté, avec un chœur en abside semi-circulaire flanqué de deux absidioles collatérales correspondant aux bas-côtés.

La nef, très courte, est dépourvue de transept.
Les modifications du début du 17^{ème} siècle ont fait disparaître les anciennes absides, mais les vestiges subsistants sont suffisamment parlants.

Les contreforts gothiques, surmontés de pinacles à fleurons (récemment restaurés), soutiennent une courte nef. Au niveau du chœur, ils s'infléchissent pour recevoir les retombées des nervures de la voûte en cul-de-four qui couvrait les absidioles collatérales aujourd'hui détruites. Deux contreforts à pinacle ont disparu dans l'aménagement du déambulatoire du 17^{ème} siècle.



Les contreforts surmontés de pinacles à fleurons .

Le piscinium

A l'intérieur, de part et d'autre de l'église, un *piscinium* aménagé dans une niche gothique indique que chacune des deux absidioles était munie d'un autel placé dans l'axe des bas-côtés.

Le remplage des jours en arc brisé de ces parties anciennes est à deux ou trois lancettes. Le remplage lui-même des jours de ces parties anciennes est caractéristique du gothique flamboyant, avec une dissymétrie volontaire des verrières.

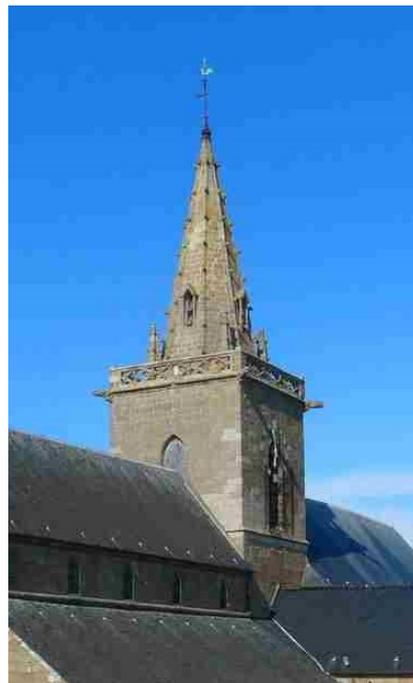


Les fenêtres de style gothique flamboyant.

Le clocher est contemporain de cette phase de construction. Il s'agit d'un clocher-fortifié, de la même largeur que la nef, et peut-être précédé jadis d'un narthex. La tour, massive, est de plan carré, et est surmontée d'une flèche en pyramide octogonale. Une balustrade ajourée, de style gothique flamboyant, court sur le couronnement de la tour carrée. Ce clocher emprunte ses éléments aux deux types de tours-clochers médiévaux et tardi-médiévaux du Cotentin. Aux clochers à flèches, Notre-Dame de Granville emprunte sa pyramide à base octogonale, et, comme au sommet des clochers à bâtière, sa balustrade sert au guet et à la défense

L'accès au clocher, à l'intérieur de la nef, a été remanié, mais à l'étage du beffroi, la porte pouvait être barrée de l'intérieur par une pièce de bois qui prenait appui dans une saignée pratiquée dans la maçonnerie et en partie masquée par un enduit posé lors d'une tardive et intempestive restauration. Notons au passage que l'étage du beffroi est surdimensionné pour ce seul usage, et avait été aménagé avec des cloisons à une époque indéterminée.

Le flanc est du clocher présente une ouïe à demi occultée par la couverture du chœur du 17^{ème} siècle, ce qui permet, grâce au solin, de déterminer la hauteur du voûtement gothique.



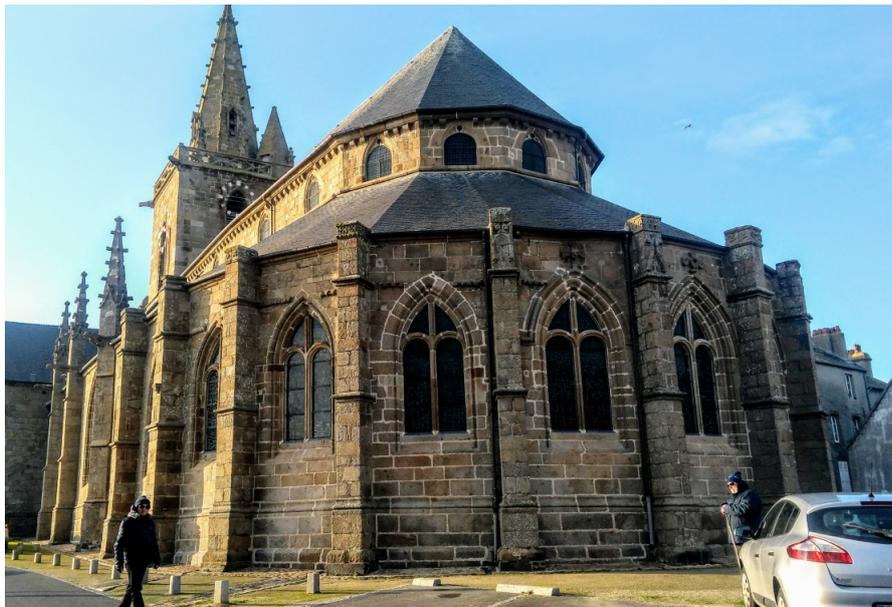
Le clocher.

Un chœur digne d'une cathédrale : les augments du début du 17^{ème} siècle :



Le déambulatoire vu de l'intérieur.

En 1603, commencent d'importants travaux de remaniement du chevet de l'église gothique, alors que Jean DES ILES, Ecuyer, d'une famille noble établie à Saint-Nicolas pendant plusieurs siècles, est Grand-Curé de Granville et Doyen de Saint-Pair. Le chœur est considérablement augmenté par la construction d'un large déambulatoire. Ce déambulatoire prolonge les bas-côtés dont les absidioles et leurs autels sont supprimés pour ouvrir le passage. A l'extérieur, les nouveaux contreforts de plan carré, massifs, sont dépourvus de pinacles. Leur dé sommital a peut-être été prévu pour servir d'assise à une statue.



Le déambulatoire vu de l'extérieur

Les jours du déambulatoire, en arcs brisés, sont très vraisemblablement un réemploi des jours de l'ancienne abside. En effet, ils sont sensiblement du même module que ceux des bas-côtés gothiques, munis de remplages tardi-gothiques, ou plutôt pseudo tardi-gothiques. Dans un jour d'aspect gothique, ces remplages symétriques allient, comme c'est alors la mode, lancettes verticales et éléments proches du plein-cintre, dans un ensemble rigide très éloigné de la souple sinuosité flamboyante. Ces remplages, en principe destinés à apporter une plus grande lumière, sont trop lourds et massifs pour remplir efficacement leur office.



Les fenêtres du déambulatoire

Les fenêtres hautes du chœur reprennent le tracé de celles, gothiques, éclairant l'ancienne nef (arcade surmontée d'un *oculus*), mais avec un travail des pierres différent : les *oculi* s'ouvrent entre deux pierres au lieu d'être percés dans un monolithe.



Les fenêtres hautes

A l'intérieur, les fondations de l'abside du chœur gothique servent de stylobate à la nouvelle colonnade séparant le chœur du déambulatoire. Le mur qui surmonte cette colonnade prend appui sur un entrecolonnement d'arcs cintrés ou brisés. La continuité du voûtement des bas-côtés tout au long du déambulatoire souligne la volonté des bâtisseurs d'intégrer, en quelque sorte, leur travail à la suite de l'œuvre de leurs prédécesseurs sans marquer de net hiatus : une simple arcature cintrée permet de passer du bas-côté au déambulatoire. Ce qui a permis de fossiliser plusieurs éléments du gothique flamboyant et de les faire parvenir jusqu'à nous.



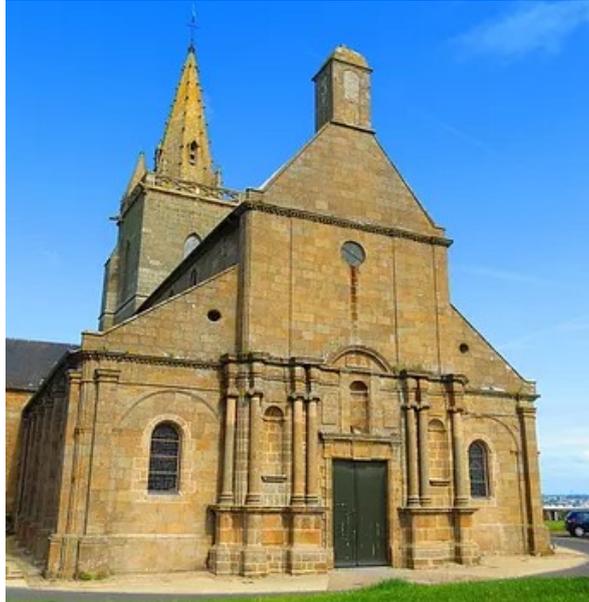
L'arcade qui mène au déambulatoire

En 1608, à peine cinq ans après le début des travaux d'extension du chœur, de nouvelles stalles sont commandées pour permettre à un clergé pléthorique de prêtres expectants ou habitués de participer aux offices. Le chœur de Notre-Dame est meublé de trente-deux stalles, soit deux de plus que n'en possède la cathédrale de Coutances. Contrairement à ce qui a été parfois avancé, cette augmentation du chœur n'est pas due à la pression démographique car la nef reste à son état du milieu du 15^{ème} siècle, et ne prendra son aspect actuel que dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle, dans un style classique qui a quelquefois été décrit comme étant de style roman à cause de ses arcs en plein cintre (*sic* !).



Les stalles.

Quant à la façade ouest, proche du "style jésuite", elle restera inachevée.

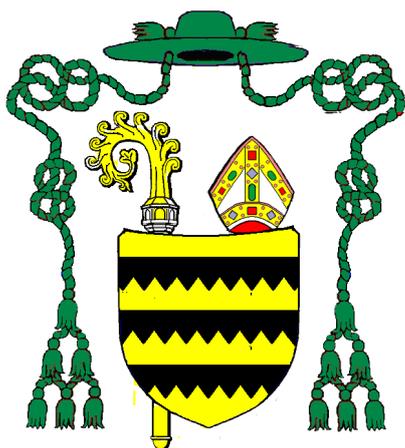


La façade ouest.

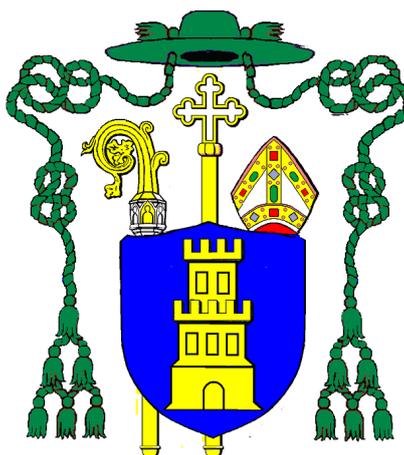
Contemporain du relèvement du Royaume après les Guerres de Religion, ce chœur démesuré est certainement à mettre en rapport avec la personnalité des curés de Notre-Dame et leur progression dans le *cursus honorum* pendant tout le 16^{ème} siècle. On peut citer Louis HERBERT, Grand-Curé résignataire en 1497, Grand Vicaire de Coutances et Abbé de Saint-Lô, qui est Evêque d'Avranches de 1510 à sa mort en 1525. En 1497 lui succède à Granville Jean LE COURTOIS, Chanoine de Bayeux. Le Chanoine de Coutances Guillaume de GRIMOUVILLE (†1564), dont la puissante personnalité a fortement marqué son temps, est Grand-Curé de Granville avant 1522 et jusqu'à sa mort, Grand-Vicaire de Coutances (1538), Official (1540), et assume à deux reprises la vacance de l'évêque titulaire (de 1548 à 1549 et en 1552) comme Vicaire Episcopal.

La sûreté de la cité fortifiée, défendue par une garnison royale et par sa milice bourgeoise, est aussi un atout non négligeable dans une époque très troublée par les Guerres de Religion. C'est en effet à Granville que se réfugient l'Evêque de Coutances Arthur de COSSÉ (Evêque de Coutances de 1562 à sa mort en 1587) en 1562, et l'Evêque de Tréguier François DE LA TOUR (Evêque de Quimper de 1574 à 1583 puis Evêque de Tréguier de 1583 à sa mort en 1593) de 1589 à 1591.

Egalement Abbé du Mont-Saint-Michel depuis 1570, Arthur de COSSÉ ne s'éloigne pas de Granville et réside jusqu'à sa mort au Prieuré montois de l'Oiselière en Saint-Planchers, siège du *ministerium*, dit aussi "honneur", de Saint-Pair, d'où il gère les affaires de son diocèse. Ce n'est qu'à partir de l'abbatiate d'Arthur de COSSÉ que l'on utilise, de façon d'ailleurs inappropriée, le terme de "baronnie", de Saint-Pair" pour désigner les droits et biens de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel relevant jadis de l'Abbaye de Saint-Pair.



**Arthur de COSSE, évêque de Coutances
(1560-1587)**



**François de La Tour, évêque de Tréguier
(1583-1593)**

Le clergé de Granville, tant à cause de la présence des évêques réfugiés que par la place éminente de ses curés, a dû fonctionner à la manière d'un chapitre cathédral et, la paix revenue, il est assez logique que Notre-Dame se dote d'un chœur en conséquence. La solennité des offices et la présence d'un nombreux clergé se perpétuent jusqu'à la Révolution.



La nef et le chœur.

Une origine antique ?

Nous avons vu, dans les paragraphes précédents, que les dates traditionnelles concernant l'ancienneté de l'église Notre-Dame et la paroisse de Granville doivent être nettement reculées. Cependant, aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, on ne peut donner une date fiable pour l'origine tant de l'église Notre-Dame que de la paroisse.

L'habitat le plus proche est le petit bourg portuaire, parfois qualifié de castral, sur la rive du Boscq au droit du Pont de Carreaux (cité dans l'acte d'octobre 1439 (*op.cit.*), et existant au 14^{ème} siècle (EA 50-218-0026), ce qui est assez tardif. Pour atteindre un habitat conséquent et plus ancien, il faut franchir le Boscq et gravir la pente au sommet de laquelle se trouve le bourg des Houles.

La position remarquable, dominante, de l'église au point culminant du Roc, et l'ancienneté de son pèlerinage marial (*ibid.*, *op.cit.*), tout autant que l'isolement du sanctuaire, interpellent l'archéologue. Bien que Notre-Dame ait été entourée d'un cimetière (EA 50-218-0005), il ne peut s'agir d'une église d'origine cémétériale antique ou haut-médiévale devenue église paroissiale. Contrairement à La Clémentière et à Saint-Pair, aucun sarcophage n'a été signalé sur le Roc.



La base de données "PATRIARCHE" (Ministère de la Culture) recense, parmi les principaux sites archéologiques de Granville, plusieurs Entités Archéologiques (EA) de l'Antiquité romaine. Le petit noyau urbain romain (EA 50-218-0032) correspond à l'ancien Bourg des Houles, de l'hypocauste de la rue Jean Jaurès, jusqu'à la hauteur de La Huguette des deux côtés de la rue Saint-Paul (J.-C. POUTIERS, *Aux origines de Granville : entre voies antiques et vestiges gallo-romains*, *Bulletin des Amis de Hacqueville*, Granville, 1997). A l'intersection des voies principales se trouvait l'église Sainte-Geneviève dont le déterminatif "de Brabant" est très tardif. Laquelle église n'est pas l'église paroissiale depuis au moins le 11^{ème} siècle, c'est-à-dire aussi loin que remontent les documents d'archives dont nous disposons. Cependant, son ancienneté (fragment de pilier roman à colonnette engagée), sa position au centre de l'habitat antique et médiéval, la proximité des deux presbytères des deux co-curés, et sa desserte en alternance hebdomadaire avec Notre-Dame, sont tout autant de singularités.

Pour tenter d'éclaircir les relations entre ces divers points, il nous faut remonter au Bas Empire Romain, c'est-à-dire à la période paléochrétienne.

Granville au Bas-Empire Romain :

Granville gallo-romaine n'est pas une cité, mais un ensemble urbain secondaire d'une certaine importance, supérieure à un simple *vicus*, avec une centuriation rurale caractéristique d'une colonisation par des légionnaires vétérans. Au Bas Empire, alors que la superficie de bien des sites de type urbain diminue, à Granville

l'occupation humaine semble se développer en périphérie (vases tronconiques rue Jeanne Jugan : J.-C. POUTIERS, *Mission d'Etude Archéologique*, Granville, mai 1990, op.cit.) et même au-delà (céramique paléochrétienne à Mallouet : P. BLASKIEWICZ, C. JIGAN, La céramique du Bas Empire en Normandie, Actes du Colloque *Céramique du Bas Empire en Gaule Belgique et régions circumvoisines*, 1995), mais avec une densité qui semble assez faible. C'est dans ce contexte que se déroule, avant l'arrivée en Gaule des missionnaires gyrovagues de rit scot au 6^{ème} siècle, la première évangelisation de ce qui sera la Neustrie.

Un temple antique ?

Il n'est pas rare, au Bas Empire, qu'un sanctuaire chrétien recouvre un ancien temple païen, et que cette église prenne une place prépondérante même si elle est éloignée du centre urbain. Serait-ce le cas pour l'église Notre-Dame de Granville ?



Mythra et le taureau , Paris, Musée du Louvre (photo amicale-IUTL-Troyes)

Le site, au point culminant du Roc, est l'emplacement idéal pour un ancien temple païen qui pourrait être, vue la topographie, solaire. Le Dieu-Soleil, qui avait éclairé l'aube de l'humanité, jette ses derniers feux sous l'Empire Romain avec les temples dédiés à *Sol invictus* de la Gaule méridionale mais beaucoup moins présents dans la Gaule chevelue. Entre ces deux extrêmes, il faut citer le plus important dieu gaulois Lug (*Lugus*) le lumineux, sous son épithète d'*enlorosei* ("celui qui habite les montagnes"), thaumaturge, psychopompe, maître du soleil, et dont on retrouve des réminiscences dans plusieurs vies de saints bretons. Mais il pourrait plus vraisemblablement, s'agir d'un sanctuaire mithraïque.

Mais quel est donc ce dieu Mithra ? Par quel vecteur a-t-il pu parvenir en Gaule Armorique ? Et son culte aurait-il laissé des traces non loin de Granville

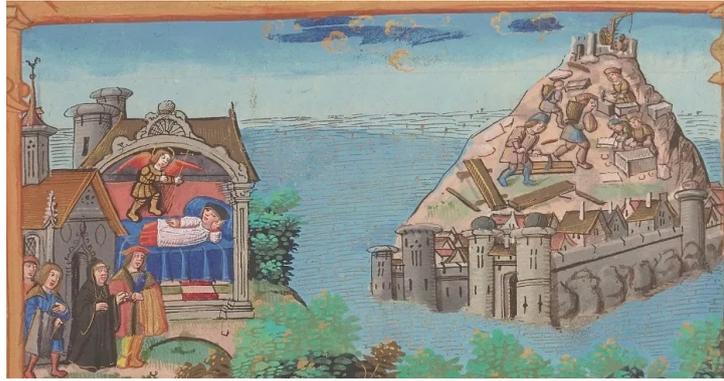
Mithra est un dieu rédempteur, à mystères, originaire du Proche et Moyen-Orient. Il pénètre dans l'Empire Romain à la suite des vétérans des conquêtes orientales du 1^{er} siècle, et est particulièrement présent dans l'*illyricum* balkano-dalmate, entre la côte de la Mer Adriatique et le Danube, dès le début du 2^{ème} siècle. Mithra est toujours associé à un taureau, aux sommets et à une caverne naturelle ou artificielle : né de lui-même (autogenèse) dans l'obscurité, il en sort pour rayonner de

lumière et de vérité. Il est représenté de face ou de trois-quarts, coiffé du bonnet illyrien (que la symbolique républicaine confond avec le bonnet phrygien), couvert d'un manteau militaire et égorgeant le taureau agenouillé à ses pieds. Le culte initiatique de Mithra est très en honneur dans les unités de l'armée romaine, sensibles à un culte mettant en avant la fraternité et l'égalité des adeptes. Ces principes sont exaltés lors de repas rituels au cours desquels des boissons enivrantes favorisent le contact avec le monde divin. Légionnaires et troupes auxiliaires ont véhiculé ce culte dans les autres provinces de l'Empire, et notamment sur le *litus saxonicus* qui comprend les côtes de l'embouchure de l'Escaut à celle de la Loire. Les positions fortifiées du *litus saxonicus* et les garnisons qui y sont stationnées depuis la fin du 3ème siècle sont citées dans la *Notitia Dignitatum* au siècle suivant : Coutances, *Granona* et Avranches sont d'importantes places fortes du dispositif romain de défense côtière, en phase avec la *Classis Britanica* (flotte de [Grande-]Bretagne) qui croise dans la Manche et la Mer du Nord.

On ignore la provenance géographique précise (nord de la Gaule ?) du recrutement de la *Legio I Flavia Gallicana Constantia* et de son *vexillum*, la *Legio I Flavia Constantia* souvent confondue avec la Légion-mère. Cette Légion, affectée à Coutances dès sa formation, est créée par le Tétrarque d'origine illyrienne Constance Chlore (*Caius Flavius Julius Constantius*, César/Vice-Empereur de 293 à 305 puis Auguste/Empereur jusqu'à sa mort en Bretagne insulaire en 306) qui réprime la sécession des Empereurs Britannico-Gaulois (), puis réforme et complète la défense du *littus saxonicus*. Coutances (*Constantia*) lui doit son nom.

Par contre, la provenance ethnico-géographique de la garnison d'Avranches est précisée par la *Notitia Dignitatum*. Il s'agit d'une unité de cavaliers dalmates (*Equites Dalmatæ*) placés sous l'autorité d'un *Præfectus*. L'importance de ce rang de commandement permet de penser qu'il s'agit d'une vexillation (l'équivalent d'une demi-légion), et certainement l'une des nombreuses *vexillationes* levées par l'Empereur Gallien (253-268) pour contenir les invasions et reconquérir les provinces dissidentes, y compris l'Empire des Gaules (260-274). En effet, les provinces fidèles à Rome sont limitées à l'Afrique moins l'Egypte, l'Italie et l'Illyrie. La *vexillatio* des quelques 300 à 350 cavaliers d'Avranches a été primitivement recrutée en Dalmatie, dans une province où le culte de Mithra est omniprésent.

Le culte de Mithra a laissé plusieurs traces dans la Gaule du nord-ouest. Parmi d'autres exemples, on peut citer le Prieuré Saint-Michel du Mont Dol, dépendant de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, et dont l'autel, en légère cuvette et percé d'une large fente, est un antique autel taurobolique destiné au sacrifice du taureau (auquel on peut substituer un ovin ou un caprin). L'initié aux mystères de Mithra se place sous l'autel, substitut de caverne, et reçoit sur son corps le sang rédempteur du taureau égorgé au-dessus de lui. L'autel de la chapelle de Sainte-Suzanne à Hudimesnil, concave et percé d'une grande fente, est plus certainement un vestige d'un *mithræum* plutôt qu'un tronc absurdement surdimensionné pour recevoir les piécettes laissées en obole par les pèlerins de passage sur le chemin montois. Il faut aussi rappeler le songe par lequel l'Archange saint Michel demande au saint évêque d'Avranches, Aubert, de lui bâtir un sanctuaire au sommet du Mont Tombe, là où il trouvera un taureau : l'ombre de Mithra n'est pas loin ...



Le songe de Saint Aubert – BNF ms.fr.2819

La religion romaine se limite à un rituel dont la stricte observance est la garantie de l'équilibre et de la bonne marche du monde. Les religions orientales, basées sur un lien personnel très fort, affectif, fascinent les Romains mais les inquiètent : le culte de Cybèle, la "grande déesse", introduit à Rome pour répondre à un oracle, est interdit aux citoyens romains pendant deux siècles car le Sénat craint les manifestations d'une piété excessive. Mais l'Empire s'orientalise et, au milieu des crises de plus en plus violentes qui secouent leur monde, les Romains et les peuples soumis se tournent vers des religions salvatrices et rédemptrices lesquelles, outre une relation souvent passionnelle avec la divinité, leur apportent un au-delà où ils trouveront la *stabilitas* qui se délite autour d'eux.

Le christianisme émerge au milieu des autres religions orientales et s'impose rapidement au cours du 3ème siècle. Mais ce succès d'un monothéisme qui ne reconnaît pas la divinité de l'Empereur, risque de déstabiliser l'Empire, et les réactions ne se font pas attendre : La persécution de Dioclétien, au début du 4ème siècle, est violente et systématique en Orient, mais peu importante en Occident où Constance Chlore ne fait pas preuve de zèle. Le fils de Constance Chlore, Constantin (*Flavius Aurelius Constantinus* 306-337), est le premier Empereur chrétien.

Le Bas-Empire chrétien du 4ème au 6ème siècle : **la basilique paléochrétienne et son baptistère**

Après la persécution de Dioclétien, la plus violente et la plus longue (elle dure jusqu'en 311), le Christianisme ne cesse de progresser au cours du 4ème siècle et finit par s'imposer face au paganisme. En 380, l'Empereur Théodose (*Flavius Theodosius Augustus* 379-395), canonisé par l'Église, promulgue l'Edit de Milan qui fait du Christianisme la seule religion légale et obligatoire de l'Empire. Les cultes païens sont interdits et les idoles sont détruites. Les temples, abandonnés, sont détruits ou convertis en églises, comme le Panthéon de Rome devenu église *Sancta Maria ad Martyri*, ou le Parthénon d'Athènes devenu église métropolitaine de la Theotokhos (Mère de Dieu). Ce vaste mouvement modifie définitivement l'Empire mais ne se fait pas sans de nombreux troubles parfois sanglants. Bien peu de religions antiques parviennent à subsister aux limites de l'Empire, comme le culte zoroastrien qui est dès lors réduit à sa sphère d'origine, la Perse.

Les peuples barbares, qu'ils soient fédérés (*fædari*) ou envahisseurs, se convertissent massivement. Cependant, la question christologique sur la nature du Christ divise profondément l'Église. En 325, l'Empereur Constantin suscite le Concile de Nicée qui affirme la double nature, humaine et divine, du Christ, ce qui provoque le schisme de l'Arianisme qui subordonne le Fils au Père.

Le Christianisme nicéen est essentiellement suivi en Orient et dans l'aristocratie romaine qui fournit la plupart des évêques. Grâce à une forte activité missionnaire, l'arianisme est très majoritaire en Occident ainsi qu'au-delà des frontières de l'Empire au nord du Danube et, en partant du Caucase, vers l'Asie Centrale. Dans sa volonté d'unification de l'Empire, l'Empereur Théodose convoque et préside le Concile de Constantinople I en 381, pour préciser plusieurs points de dogme sur la double nature du Christ. Ce qui provoque entre les Chrétiens nicéens et ariens des affrontements parfois très violents. C'est au Christianisme arien que se convertissent les Saxons, Alamans, Burgondes, Vandales, Ostrogoths et Wisigoths et leurs royaumes de Bretagne, Germanie, Gaule, Hispanie, Italie et Afrique.

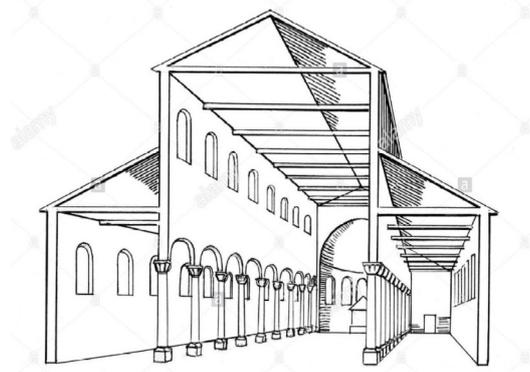
Clovis, en optant pour le Christianisme nicéen vers 500, peut s'appuyer sur l'épiscopat romain dans sa conquête de la Gaule et ainsi profiter des derniers vestiges de l'administration romaine. L'Arianisme disparaît de la Gaule franque, et les conquêtes byzantines imposent le dualisme nicéen en Italie, en Hispanie et en Afrique. Mais l'Arianisme se perpétue cependant en Asie Centrale. Les querelles christologiques resurgissent et les conciles de Chalcédoine (451) et de Constantinople II (453) provoquent d'autres schismes. Séparées de l'Église romano-byzantine (catholiques et orthodoxes forment encore une Eglise unie), les Eglises nestorienne, syriaque jacobite, syrienne-babylonienne, copte, arménienne, géorgienne, éthiopienne, indienne des Malabars, etc subsistent encore de nos jours au Proche-Orient, en Asie et en Afrique, et certaines ont même prospéré en Mongolie (religion majoritaire jusqu'aux 13-14èmes siècles) et sont mêmes attestées en Chine dès le 8ème siècle.

Cette période troublée, durant laquelle Rome est mise à sac et le dernier Empereur d'Occident déposé (476), voit se développer une nouvelle architecture religieuse, la basilique paléochrétienne.

La basilique romaine est à l'origine un bâtiment civil placé sous l'autorité du souverain (*basileus* = roi/empereur) et en principe située en bordure de la place publique. La basilique est une grande salle servant de tribunal, mais aussi de lieu d'assemblée, de marché couvert, ainsi que de lieu de culte pour les religions qui n'ont pas de temple particulier. Le Christianisme, à ses débuts, fait usage des basiliques puis, prenant de plus en plus d'importance, finit par monopoliser l'édifice.

La normalisation du rituel est facilitée par la disposition de cette salle polyvalente construite sur un plan standardisé dans tout l'Empire. Une longue salle, la nef (*naos*), bordée de colonnes supportant un mur sur lequel est posée une charpente couverte de tuiles. Deux collatéraux symétriques épaulent la nef et sont couverts en appentis. Une extrémité de la nef se termine en abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four et souvent munie d'une exèdre. A l'autre extrémité de la nef, un portique ou un atrium est accolé à la façade, et abrite presque toujours un bassin ou une fontaine.

Ce plan simple, permettant de bâtir rapidement des édifices de grandes dimensions, a servi de plan-type pour les premières églises urbaines, puis pour les églises rurales de plus en plus orientées, c'est-à-dire tournées vers l'orient ; La liturgie chrétienne se normalise rapidement, et se fixe grâce à la rationalité du plan basilical tout autant que par les règles justiniennes qui s'exercent dans les royaumes barbares reconquis par l'Empereur Justinien dans le second quart de 6ème siècle (Italie, Hispanie et Afrique du Nord).



Shéma d'une basilique romaine . (alamy stock photo).

L'abside devient le chœur, désigné par le terme de *cella* (la demeure de la divinité dans les temples païens de l'Antiquité). Au centre de la *cella* se trouve l'autel du Sacrifice car, contrairement au paganisme qui sacrifie ses offrandes devant le temple, les chrétiens officient dans la *cella*. Cet autel principal est accompagné sur les côtés par deux autels secondaires, parfois de simples niches dans la maçonnerie. Sur l'un de ces autels sont déposés livres et vases sacrés, et l'autre accueille les fioles contenant le vin et l'huile (le chrême) qui ont été consacrés par l'évêque. Le pain consacré est rangé dans un récipient fermé, la pyxide, suspendue au-dessus de l'autel pour être à l'abri de la souillure des rongeurs. L'exèdre est désormais le banc des prêtres entourant le trône (cathèdre) de l'évêque. Le chœur où se trouvent les autels, est séparé de la nef par un chancel supportant un portique garni de rideaux. Le chœur est réservé aux prêtres consacrés, à la façon du Saint des Saints du Temple de Salomon, et les rideaux sont tirés pendant les moments les plus solennels de la liturgie du Sacrifice.

Au centre de la nef se trouve l'ambon, ancêtre tant de la "chaire de vérité" (chaire à prêcher) que des lutrins de chœur. La liturgie de la Parole est toute entière célébrée à l'ambon, avec des processions pour apporter jusqu'à l'ambon les livres sacrés déposés sur leur autel dans la *cella*. L'ambon, en maçonnerie ornée de panneaux sculptés, est une cuve (*cupaa*) surélevée où prennent place lecteurs et prédicateurs. Le portique ou l' *atrium* précédant l'entrée de la nef (naos) est très rapidement intégré à l'espace intérieur de la basilique où il forme le narthex ou *pronaos προναος*. Un mur percé d'une ou plusieurs portes sépare le narthex de la nef et permet d'isoler les catéchumènes qui n'ont pas le droit de franchir cette limite. Les catéchumènes, qui ne sont pas encore débarrassés par le baptême de la souillure qu'est la faute originelle, ne sont pas assez purs pour pénétrer dans le temple/nef (le terme grec de naos/ναος a les deux sens).

L'eau, surtout lustrale, a toujours eu une place particulière dans les rites chrétiens. La fontaine ou le bassin installé à l'extérieur du porche d'entrée, sert aux ablutions rituelles et va, plus tardivement, rentrer dans l'église où il deviendra le bénitier. Avec la sacralisation du baptême, les lacs et rivières sont délaissés au profit du baptistère annexé à la basilique mais en principe séparé d'elle. Le baptême est devenu un sacrement et le baptistère est un sanctuaire. L'étroite cuve baptismale (*piscinium*) est suffisamment profonde pour que le fidèle puisse être totalement immergé dans l'eau en s'accroupissant. Puis au 5ème siècle le *piscinium* a tendance à devenir plus large ($\approx 1,50$ m) et beaucoup moins profond (50 à 80 cm). Le baptême, réservé à l'évêque, est encore destiné aux seuls adultes qui ont suivi un enseignement religieux qui lui permet de professer sa foi. Cependant, le baptême des enfants, bien que plusieurs fois controversé par la suite, tend à se répandre depuis le concile africain de Carthage XVI en 418. Le baptisé est admis à la liturgie de la Parole. Reçue ultérieurement des mains de l'évêque, l'onction du baptisé avec le Saint Chrême (huile consacrée) lui donne accès à la liturgie du Sacrifice.

La liturgie de la Parole est, dans la pratique religieuse du baptisé, la plus fréquente. Pour le chrétien oint, la liturgie du Sacrifice, réservée aux prêtres dans le secret de la messe, n'a lieu en occident que lors de la Semaine Sainte. Dans les provinces orientales, la liturgie du Sacrifice est hebdomadaire mais il ne peut y avoir de consécration que si elle est faite par un évêque. Si bien que cette liturgie ressemble encore beaucoup au shabbat juif : le pain et la coupe de vin sont simplement bénis par l'officiant puis partagés entre les assistants. Avant la fin du 6ème siècle, la liturgie du Sacrifice est à peu près normalisée dans l'ensemble des pays chrétiens, mais avec de sensibles différences locales.

Dans les grandes cités de l'Empire, les basiliques paléochrétiennes sont nombreuses et parfois gigantesques : à Laïhaïon, l'un des deux ports de Corinthe, la plus grande des basiliques, construite en 450, mesure 224 m de longueur. Dans les provinces, les basiliques sont plus petites et les colonnes de la nef font parfois place à des piliers ou une intercalation de piles et de colonnes. Parfois, sous l'influence orientale, des absides latérales tiennent lieu d'embryon de transept. Cette disposition permet d'ériger une coupole à la croisée de ce singulier transept, comme à la basilique paléochrétienne de Ritlite à Ljutibrod près de Mezdra (Bulgarie). C'est sans doute à ce type d'églises qu'appartient l'église à plan tréflée de Chausey, dont les ruines étaient représentées sur un tableau de Claude VIGNON détruit dans l'incendie du château de Torigny en 1944.

La paroisse primitive et le groupe presbytéral des Royaumes Mérovingiens

Dans les premiers temps de l'évangélisation de la Gaule chevelue, le Christianisme est essentiellement urbain et, à l'image de la structure sociale et administrative de l'Empire, s'implante dans les cités. L'évêque siège dans le centre urbain de la cité et, lorsque le Christianisme essaime, est aidé dans les banlieues périphériques des grandes cités par des évêques suburbicaires. Le Christianisme s'implantant dans les zones rurales du territoire de la cité, apparaissent des paroisses rurales plus distantes géographiquement du siège épiscopal. Ces "paroisses primitives" sont très

vastes et, idéalement, au nombre de douze par diocèse, chiffre symbolique correspondant au nombre des Apôtres.

A la tête de ces paroisses primitives se trouve, dès le début du 3^{ème} siècle en Orient et le début du 4^{ème} siècle en Occident, un Chorévêque (*χοροεπισκοπος* = évêque de village) investi de fonctions sacramentales (baptêmes, consécration eucharistique, consécrations d'autels et de sanctuaires, ordinations mineures, etc) et administratives (visites curiales) qui sont normalement réservées à l'évêque du diocèse. Il semblerait que, comme en Orient, ce soit un chorévêque qui gère plus ou moins directement l'une des paroisses primitives. D'autres chorévêques sont investis de fonctions épiscopales à l'extérieur de l'Empire ou auprès de groupes ethniques spécifiques à l'intérieur de l'Empire, les uns comme les autres n'ayant pas de siège épiscopal dans une cité. Entre le 8^{ème} et le 9^{ème} siècle, les chorévêques "territoriaux" disparaissent en Occident avec les réformes religieuses de l'Empire Carolingien et font place à l'institution des archidiaconés administrés par un vicaire épiscopal nommé par l'évêque, les "archidiaconés de la Chrétienté" étant à l'origine directement administrés par l'évêque. Cependant, dans le diocèse de Coutances quelques chorévêques subsistent pendant plusieurs siècles avant d'être remplacés à leur tour par des abbés *nullius* ou des suffragants titulaires d'un évêché *in partibus* (souvent le *titulum* de Porphyre pour le diocèse de Coutances)..

Le découpage du diocèse en plusieurs archidiaconés ne recouvre pas forcément le maillage des anciennes paroisses primitives, ces dernières ayant généré de nouvelles paroisses soit par l'apparition de nouveaux groupes d'habitats chrétiens ou christianisés sur leur périphérie (il y a souvent des espaces libres entre les paroisses primitives), soit par démembrement de la paroisse primitive.

Dans le Nord de la Gaule les paroisses primitives comprennent chacune trois sanctuaires qui peuvent n'être pas réunis dans le même complexe architectural. Ces trois sanctuaires forment le "groupe presbytéral" de la paroisse, tout comme il y a souvent un "groupe épiscopal" dans la partie urbaine de la cité. Ces trois églises sont affectées distinctement au baptême, à la liturgie de la Parole et à la liturgie du Sacrifice.

Le sanctuaire sacrificiel (parfois d'origine cémétériale) porte le plus souvent une dédicace au Sauveur, à la Croix, à la Résurrection ou à la Trinité. La seconde église (parfois d'origine domaniale antique ou ayant supplanté un temple païen) est destinée à la liturgie de la Parole sous l'invocation de la Vierge Marie ou d'un ou plusieurs Apôtres. La troisième église est à usage baptismal et est systématiquement dédiée à Jean-Baptiste. Ce n'est que vers la fin de la période mérovingienne qu'apparaissent les vocables des saints évangélistes locaux puis, sous l'influence *more romano* de l'Empire Carolingien, les saints martyrs romains auxquels se mêlent les saints martyrs locaux. On peut ainsi raisonnablement émettre l'hypothèse de la présence à Granville d'une grande paroisse primitive du Bas-Empire ou, au plus tard, du tout début du Haut Moyen Âge. Un démembrement partiel lors des défrichements des 11^{ème} et 12^{ème} siècles a donné cette couronne de petites paroisses seigneuriales qui se sont principalement formées sur l'ancienne forêt de Beuvais (*Bivia*) qui s'étendait de la Lande de Donville et du hâvre de La Vanlée jusqu'à la Mare de Bouillon et au marécage de Saint-Michel-des-Loups : les limites

communales modernes sont, à part quelques remaniements secondaires, la fossilisation très probante de cette évolution.

En général, le "groupe presbytéral" ne survit pas à la période mérovingienne et les fonctions spécialisées des sanctuaires sont dévolues à l'église la plus révéérée, au détriment de l'autre sanctuaire. Le site baptismal, naguère extérieur à l'église, y pénètre mais est relégué juste à côté de la porte principale afin de permettre l'entrée solennelle du nouveau baptisé dans la nef pour le conduire à l'autel. Remarquons qu'il n'est pas en soi étonnant que des baptistères soient découverts loin de la cité épiscopale, comme à Portbail, puisque les chorévêques ont une compétence baptismale. Il faut aussi évoquer, sans trop schématiser, la situation difficile de l'Église en Occident jusqu'au 6ème siècle, avec des affrontements entre évêques nicéens, le plus souvent fermement installés dans la partie urbaine des cités romaines, et les évêques ariens qui s'installent dans une agglomération secondaire dans la partie rurale de la cité, là où s'implantent les Barbares.

Dans l'église du Sacrifice du groupe presbytéral, l'office ne comprend alors que les actes liturgiques concernant un sacrifice. Cet office commence par une entrée solennelle et l'offertoire (présentation du don, des offrandes proposées au sacrifice) accompagné d'une épiclese (invocation), laquelle pouvant être répétée plusieurs fois au cours de l'office selon certains rites. Puis a lieu le sacrifice lui-même avec le récit mémorial de l'institution (le récit de la Cène avec les paroles du Christ) et la communion. L'office se termine par l'action de grâce et la sortie en procession. Le terme d'eucharistie (= je remercie) ne désigne à l'origine que l'action de grâce, mais recouvre rapidement tout l'office sacrificiel. La communion est celle des prêtres officiants. La communion des fidèles est très rare et réservée à quelques fêtes solennelles, essentiellement à Pâques. La consécration effective des espèces -le pain et le vin- ne peut être faite que par l'évêque ou, plus tardivement, par un chorévêque. En dehors de la participation d'un évêque à l'office, il n'y a pas de consécration, et prêtres, et fidèles communient avec les espèces consacrées auparavant par l'évêque.

Le Christianisme est, dans la typologie des religions antiques, une religion à mystères, avec une catégorisation des initiés ayant accès à la liturgie de leur niveau d'initiation : les cathéchumènes (et parfois les "craignant Dieu" non baptisés) ne dépassent pas les limites du narthex (pronaos) . Seuls les baptisés ont accès au temple lui-même (naos) au milieu duquel se trouve l'ambon, et ils sont admis à la liturgie de la Parole. Seuls ceux qui ont reçu l'onction peuvent assister ou participer à la liturgie du Sacrifice. L'autel sacrificiel est séparé de la nef par une clôture, le chancel, muni de rideaux qui sont fermés pendant les moments les plus sacrés de la liturgie. Le chancel des origines est l'ancêtre de l'iconostase des Christianismes orientaux. La combinaison du chancel et de l'ambon a donné naissance en Occident au jubé qui orne certaines églises importantes. Dans les églises occidentales, la clôture du chœur est souvent matérialisée par une simple grille (dont la porte est fermée pendant le Sacrifice) et contre laquelle s'appuie le banc de communion (depuis le concile de Trente et jusqu'au concile de Vatican II). Depuis le Bas-Empire, la clôture du chœur est surmontée par la Poutre de Gloire (la "perque" de nos églises rurales) supportant une grande croix. L'archéologue retrouve cette évolution liturgique dans l'édification et l'agencement d'une église, édifice utilitaire s'il en est.

Pendant la période mérovingienne, les prêtres sont de plus en plus impliqués dans le rituel et leur ordination comprend peu à peu une forme de délégation épiscopale : ils peuvent alors baptiser et consacrer les espèces. La liturgie de la messe rassemble dans un même office la liturgie de la Parole et la liturgie du Sacrifice. Cette réforme liturgique a pour conséquence la fin du groupe presbytéral, avec quelques rares survivances. Il n'y a en effet plus besoin de différencier les sanctuaires. Seuls restent distincts les trois autels de l'église sacrificielle : l'autel de la consécration, l'autel où sont conservées les espèces consacrées (qui deviendra le tabernacle), et l'autel sur lequel sont déposés livres, vases sacrés et vêtements liturgiques (qui deviendra la sacristie).

Avec la multiplication des paroisses, les grandes églises paléochrétiennes disparaissent au profit de petites églises rurales. Paradoxalement, cette diminution des églises correspond à une recherche de l'élévation avec l'apparition des tours et coupoles à l'instar de l'architecture religieuse des Christianismes orientaux.. De la même façon apparaissent les transepts et pseudo-transepts qui, outre leur usage pour épauler tours et coupoles, donnent à l'église un plan en croix.

La paroisse primitive granvillaise et son évolution :

A Granville, le déroulement des événements ne doit pas être bien différent. Cependant, plusieurs facteurs ont du troubler le schéma-type. Outre le problème de la présence en Gaule d'un clergé professant l'arianisme, un nouvel arrivant marque profondément la Gaule Armorique : les Bretons envahissent la péninsule, quittant l'île de Bretagne.

Ces nouveaux venus sont chrétiens, mais à part les Britto-romains minoritaires, le Christianisme insulaire est bien différent du Christianisme romain. En effet, les "Scots" (en réalité souvent des Irlandais) n'ont pas été romanisés et n'ont pas de cité romaine, ce qui fait que les évêques ne résident pas dans un centre urbain et vont facilement s'établir successivement dans des lieux différents hors de toute organisation territoriale en diocèses. Leur latin est un "latin de dictionnaire" qui interprète les textes sacrés sous un angle parfois surprenant. L'érémisme et le monachisme scots sont bien différents des usages des ermites et moines orientaux, les Pères de Désert.. L'abbé-évêque vit au sein de sa communauté de moines-prêtres, alors que dans l'Église romaine les moines sont des laïcs et non des prêtres. Les religieux de tout grade prennent la route lorsqu'ils ressentent l'appel de la Peregrinatio pro Deo, seuls ou parfois en groupe, et vont prêcher, allant toujours plus loin en fondant un monastère lorsqu'une communauté suffisante est formée: saint Gall termine sa vie en Helvétie, saint Colomban va jusqu'en Italie. Ce clergé gyrovague ("errant en rond") et indépendant de la hiérarchie de l'Église romaine inquiète les évêques (ce prosélytisme s'adresse souvent à des populations déjà christianisées) et indispose de plus en plus le pouvoir. Il faut la force coercitive de l'Empire Carolingien pour remettre en ordre une Eglise réunifiée et assigner les religieux scots dans un monastère (moines) ou une maison canoniale (prêtres).

Le désordre a été grand, et le Cotentin a été fortement touché : pratiquement toutes les îles ont une communauté de rite scot (y compris le Mont-Saint-Michel et Chausey) et de nombreux monastères scots (dont sans doute Saint-Pair) jalonnent la

côte. L'ancienne église Saint-Clair de Donville est bâtie sur un site monastique haut-médiéval qui a bien des chances d'être scot. La vie granvillaise a certainement été troublée par l'envahissante présence des religieux scots, mais on en ignore la portée. Le Traité de Compiègne de 867 qui concède le Cotentin et l'Avranchin, y compris les monastères et leurs revenus, à Salomon Roi de Bretagne est un nouveau facteur de trouble, compte tenu de la politique de Salomon en faveur du clergé et des monastères bretons. Le Traité de Compiègne stipule que Coutances et Avranches restent dans la Province ecclésiastique de Rouen, ce qui se heurte à l'active volonté de Salomon de détacher la Bretagne de l'Archevêché de Tours et de l'Église carolingienne. Sans parler de l'installation de Vikings païens dans le Cotentin et de leur indépendance dans les premières décennies du 10ème siècle, puis de leur conversion au Christianisme avant la fin du siècle alors que disparaissent les derniers vestiges des structures carolingiennes ...

Au début de cette époque chaotique, à Granville, le sanctuaire du Sacrifice pourrait être l'église identifiée au 17ème siècle comme étant Sainte-Geneviève, située au cœur de l'habitat antique, et qui a sans doute été d'abord une petite basilique civile ou un temple, vue sa position à l'intersection des voies principales. C'est là que, dans l'immuable géométrie de l'urbanisme romain, se trouve la place du marché, le forum des cités plus importantes, là où se concentrent lieux de culte (parfois un unique temple) et bâtiments civils souvent rassemblés, dans les petites agglomérations de la période impériale romaine, dans une basilique à usages multiples.

L'église de la Parole a peut-être été, dans un premier temps, proche de l'église du Sacrifice. Mais le sanctuaire chrétien bâti au sommet du Roc a plus certainement été affecté à cet office. L'hagiographie populaire concernant la survenue miraculeuse d'une image de la Vierge Théotokos est un puissant levier pour que l'église qui lui est dédiée soit "l'autre sanctuaire" du groupe presbytéral. Lequel se confond ensuite avec le sanctuaire du Sacrifice lors de l'abandon du groupe presbytéral, le sanctuaire marial faisant sans doute déjà mémoire d'un miracle. En effet, le miracle est presque toujours à l'origine des églises les plus anciennes consacrées en Orient à la Vierge-Mère. En Gaule, le culte marial est un peu plus tardif, et le miracle fondateur est repris avec ferveur par la piété populaire. Serait-ce là l'introduction à Granville de la vénération dont Notre-Dame est l'objet ? Le sanctuaire granvillais consacré à la Vierge Marie serait alors l'un des plus anciens d'occident. Une basilique mariale remplaçant un ancien temple païen, au point le plus élevé du Roc, correspondrait admirablement à la problématique de la situation de l'église devenue paroissiale malgré sa position excentrique par rapport à l'habitat.

Mais où pourrait se trouver la basilique élevée au sommet du Roc ? Selon toute vraisemblance sous l'église Notre-Dame.

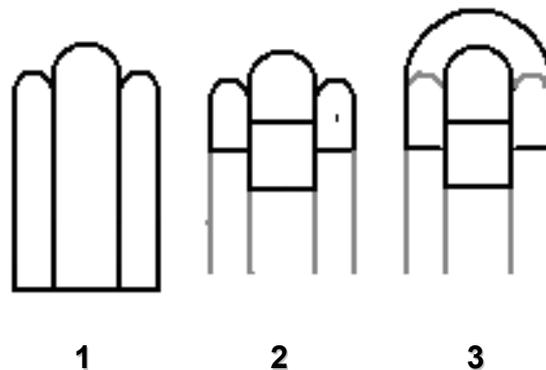
Le plan de l'église gothique apporte peut-être une amorce de réponse. En effet, le plan basilical tel qu'il est tracé par le plan de cette église gothique, est très archaïque, ce qui indique que les murs gothiques reposent sur des fondations plus anciennes, voire très anciennes.

Les proportions et dimensions, ainsi que l'absence de transept, sont comparables au plan d'une très classique basilique paléochrétienne amputée d'une importante partie de son *naos*. Un massif de maçonnerie situé sous le parvis au devant de la façade

occidentale actuelle et naguère interprété comme un improbable élément de fortification (A. FOLLAIN, Recherches historiques sur Granville, *Mémoires de la Société Archéologique d'Avranches* 1, 1842, repris par LE HERICHER, *Avranchin Monumental et Historique, op. cit.*), pourrait être en rapport avec la façade d'une ancienne nef. On aurait réutilisé une partie des fondations de cette hypothétique basilique pour asseoir l'élévation de l'édifice gothique. Il est vraisemblable que, durant le millénaire qui sépare l'époque du Bas-Empire chrétien (4^{ème} – 5^{ème} s.) de la période gothique flamboyante (15^{ème} s.), au moins une autre église (pré-romane ? romane ? gothique rayonnant ?) s'est élevée sur le tracé des fondations antiques.

Seules des fouilles archéologiques pourraient apporter un éclairage scientifique sur cette succession architecturale. Ce qui apporterait d'utiles précisions quant à la "paroisse primitive" antique ou proto-neustrienne que dénote la double dédicace de l'église paroissiale telle qu'elle est attestée dans la première moitié du 11^{ème} siècle. En effet, le double vocable de Notre-Dame et Jean-Baptiste renvoie au groupe presbytéral de la paroisse primitive : nous avons là l'église de la Parole et le baptistère qui y est joint et dont les fondations devraient être à proximité immédiate.

D'autre part, l'alternance hebdomadaire des deux co-curés desservant à égalité l'église paroissiale et le bourg des Houles où se trouvent leurs deux presbytères, ne peut se comprendre en dehors d'une survivance partielle de l'ancien groupe presbytéral et sa partition entre les Houles et le Roc.



Plans schématiques au niveau des fondations :

- 1 - hypothétique basilique paléochrétienne**
- 2 - Notre-Dame au milieu du 15^{ème} siècle**
- 3 - Notre-Dame au début du 17^{ème} siècle**

Si cette hypothèse d'une basilique paléochrétienne pouvait être vérifiée, Notre-Dame de Granville, à travers ses divers avatars, serait l'un des plus anciens sanctuaires chrétiens de Normandie. La dévotion mariale y est ancienne, avec un pèlerinage que le Roi de France qualifie en 1446 de "***l'ung des plus anciens pelerinaiges de nostre dit pais de Normandie et ou sont advenuz et adviennent souvent de beaulx et apparens miracles***". Au 16^{ème} siècle, le pèlerinage a fait place à la procession, de Saint-Nicolas à l'église Notre-Dame, des Capucins du couvent Notre-Dame-et-Saint-Nicolas et leur bénédiction de la mer et des barques et navires. Cette dévotion mariale et le pèlerinage multi-séculaire qui y est associé se perpétuent de nos jours avec le Grand Pardon de la Mer et des Corporations au cours duquel la statue de Notre-Dame-du-Cap-Lihou est au centre de la célébration.

Mais ceci est une autre histoire ...



Notre-Dame au Grand Pardon de la mer. (photo Claire Roth)

Orientation bibliographique :

P. ADAM, *La vie paroissiale en France au XIV^{ème} siècle*, Paris, 1964

J. ALVAR, *Romanising Oriental Gods – Myth, Salvation and Ethic in the Cults of Cybele, Isis and Mithra*, Leyde, 2008.

P. ANDRIEU , *Pour servir à l'histoire des Doyens Ruraux des origines au XIII^{ème} siècle*, *Revue Catholique d'Histoire, d'Archéologie et Littérature de Normandie* 41, 1932, 113-144.

P. ANDRIEU-GUITRANCOURT, *L'Archevêque Eudes Rigaudet la vie de l'Église au XIII^{ème} siècle d'après le "Registrum Visitationum"*, Paris, 1938.

R. AUBRUN, *La Paroisse en France des origines au XV^{ème} siècle*, Paris, 1986.

F. DE BEAUREPAIRE, *Les Noms des Communes et anciennes Paroisses de la Manche*, Paris, 1986, (donne dans la Manche plusieurs exemples cartographiés de paroisses primitives démembrées, notamment lors des grands défrichements du XII^{ème} siècle).

M. CHAUME, Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens, *Revue Mabillon* 1937-1938.

Michel FIXOT, Elisabeth ZADORA-RIO (dir.), L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du III^{ème} Congrès International d'Archéologie Médiévale, *Documents d'Archéologie Française* 46, 1995. [riche bibliographie, bien que déjà anciens (écrits datant de 1989),(permettant

de mesurer l'ampleur du chemin parcouru depuis les fouilles du baptistère de Portbail par Michel DE BOUARD).

G. FOURNIER, *La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement*, Spolète, 1982.

E. GRIFFE, Les premières paroisses de la Gaule, *Bulletin de Littérature Ecclésiastique* 1949.

E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, 1965-1966, 3 vol.

C. GROSSET, Hypothèses sur l'évangélisation du Cotentin, *Revue du Département de la Manche* 10, 1968, 159-175; 13, 1971, 249-275; 15, 1973, 41-50; 21, 1979, 39-68.

Carol HEITZ, *Recherches sur les rapports entre archéologie et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963.

Mgr Bernard JACQUELINE, Les paroisses rurales en Normandie au Moyen Âge, *Recueils de la Société Jean Bodin* 43, 1984, 411-426.

Jean-François LEMARIGNIER, Les instions religieuses de la France médiévale – 1 L'héritage antique dans les Royaumes Mérovingiens, - 2 Actes synodaux et Capitulaires carolingiens, Cours de Sorbonne (publication multigraphiée), Paris, 1970-1972, 2 vol.

R. LIESS, *Der frühromanische Kirchenbau in der Normandie*, Munich, 1967.

Auguste LONGNON, Pouillés de la province de Rouen, *Recueil des Historiens de la France. Pouillés* 11, Paris, 1903.

Rodolphe DE MONS, *Identification des notables de l'Avranchin et du Cotentin cités dans le Livre Noir de l'Abbaye de La Lucerne (1143-1309)*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Publications multigraphiées, fasc.83, Saint-Lô, 1992.

Lucien MUSSET, Essai sur l'ancien monachisme insulaire autour des côtes du Cotentin et de l'Avranchin, *Nédéléqueries. Recueil d'articles offerts à Yves Nédélec Archiviste départemental de la Manche de 1954 à 1994*, Saint-Lô, 1994, 351-366.

J.-M. PICARD et alii, *Ireland and Northern France - a.d. 600-800*, Dublin, 1991.

J.-M. PICARD, L'Irlande et la Normandie avant les Normands (VIIème-IXème s.), *Annales de Normandie* 47, 1997, 3-24.

J.-C. POULIN, Sources hagiographiques de la Gaule, *Francia - Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte* 15, 1987, & 17/1, 1990.

Michel REULOZ : Granville et ses environs avant la charte de franchise de Charles VII, *Le Pays de Granville* 1950.

***, *Pouillé général de l'archevesché de Rouen et des diocèses d'Avranches, Bayeux, Coutances, Evreux, Lisieux, Seez*, Paris, 1648.

Collectif, *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge jusqu'au Concile de Trente*, Actes du 109^{ème} Congrès des Sociétés Savantes, Paris, 1985..

Collectif, *Le sens des Icônes*, Cerf Paris 2003.

Photos de l'église Notre-Dame : Caroline Florimont et Vincent Aussedat